

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L
2
0
2
2
-
2
0
2
3

ORGNAC-SUR-VEZERE



CONCEPTION

SANDRINE FAUREL - PAUL FREYSSINET

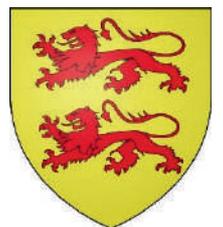
DIRECTEUR DE PUBLICATION

MILENA LOUBRIAT

IMPRESSION

LES IMPRIMEURS CORREZIENS 19100 BRIVE

PARUTION JUIN 2024



N° 31

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	4
Situation financière	6
Etat Civil 2022 2023	11
Tarifs communaux 2024	12
Informations pratiques	13
Lotissement	16

TRAVAUX COMMUNAUX

Les Travaux 2022 2023	17
-----------------------	----

LE RECENSEMENT

Le recensement	36
----------------	----

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Orgnacois	37
Club Orgnac Amitié	42
Le Comité des Fêtes	43
La Petite Belette – Epicerie/café associative	44
L'ANACR	45
Société de Chasse Communale	47
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	48
Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE	49
Association Familles rurales de la région de Voutezac	50
Association Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise »	52

LES SERVICES EXTERIEURS

Urbanisme	53
L'Office de Tourisme	54
Corrèze Autonomie	56
AIIDAH portage des repas à domicile	57
Service de transport Inter Communal	58
SIRTOM	59
SIAV	60

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions	62
--------------------------------	----

NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS

Nos artisans et entrepreneurs	87
-------------------------------	----

Nous avons encore vécu en 2023, ainsi que nos concitoyens de l'hexagone et du reste du monde, des moments difficiles. Le pouvoir d'achat est un sujet de préoccupation majeur qui met beaucoup de foyers en grande difficulté ; la crise énergétique continue et nous incite à la sobriété par la force des choses et surtout la guerre s'est de nouveau rappelée à nos souvenirs avec sa cohorte de morts et de destructions. Les résolutions prises à la sortie de la deuxième guerre mondiale par une poignée de pays meurtris par ce conflit ont permis de maintenir une paix qui a de toute évidence porté ses fruits. L'Union Européenne n'est peut-être pas parfaite mais a le mérite d'exister et cela est encore plus vrai aujourd'hui que des conflits se déroulent à ses portes. 2024 est une année d'élections européennes, tâchons de nous rappeler pourquoi l'Europe s'est constituée et acceptons de vivre ensemble pour que nous tous soyons meilleurs et plus forts.

L'année écoulée a vu la réalisation de trois gros chantiers qui nous mobilisent depuis quelques années.

- 1) La construction d'un **atelier communal** à côté du terrain de rugby a permis de rassembler le gros matériel acquis pour que nos agents techniques puissent travailler dans de bonnes conditions. Nous avons bénéficié d'une subvention DETR de l'Etat et une du Conseil Départemental. Nous avons équipé ce bâtiment d'une vidéoprotection et d'une alarme et cela a déjà prouvé son utilité puisqu'en fin d'année une tentative d'intrusion a eu lieu sans succès fort heureusement.
- 2) **La rénovation de la charpente et de la toiture de l'église** s'est terminée en octobre ; ce chantier a nécessité des ajustements conséquents vu l'état de la charpente une fois les ardoises enlevées. Je tiens à remercier le département pour sa participation et sa réactivité pour nous accompagner et nous permettre de mener à terme cette opération qu'il a subventionné avec l'Etat (DSIL exceptionnelle).
- 3) **Aménagement du bourg parvis de l'église.** Cette opération a été pas mal contrariée par plusieurs inconvénients. Elle a commencé il y a bientôt 5 ans, les fouilles prescrites par la DRAC, le COVID etc. ont fait durer le chantier ... qui est presque terminé ! Promis au printemps il y aura la réception du chantier. Il reste quelques détails à réaliser mais la saison n'est pas propice. Je tiens à préciser que les granits employés sont originaires de carrières bretonnes.

Vous trouverez en lisant le bulletin une description détaillée de tous ces travaux effectués dans la commune.

Nous avons, comme tous les ans, réalisé des travaux de voirie. Malheureusement nous sommes obligés de constater que nos routes se dégradent beaucoup. Les conditions météorologiques de l'automne, de l'hiver et du printemps n'ont pas facilité les choses ; l'emploi de matériels conséquents pour les exploitations agricoles ne fait que confirmer le constat que nos routes ne sont plus à la hauteur. C'est pour cette raison que je fais appel à la bonne volonté de tous les usagers pour essayer d'épargner autant que faire se peut notre patrimoine routier, sans oublier les talus et les fossés qui souffrent autant que le reste. Si des solutions selon vous existent nous sommes ouverts à toutes les suggestions. C'est ensemble que nous pourrions améliorer les choses.

Le sujet voirie me permet de faire la transition pour parler des projets à venir en 2024. En effet la réfection de la route de la Courtine est programmée, même si conditionnée par l'obtention de la DETR qui interviendra pour 45% du coût H.T. auquel s'ajoutera la subvention du Conseil Départemental.

Nous envisageons aussi de rénover notre éclairage public. Nous avons signé une convention avec la FDEE19 « Eclairons demain » pour doter notre éclairage de lampes performantes et moins gourmandes en énergie.

Une réflexion aussi sera réalisée pour étudier un système de chauffage plus performant pour la salle polyvalente, chauffage qui n'est plus à la hauteur dès que les températures extérieures sont bien négatives.

Nous consacrerons cette année 2024 à étudier des projets qui seront prêts pour être réalisés en 2025. Le montage financier et administratif demande beaucoup de temps, surtout la recherche de subventions pour pouvoir assumer la partie autofinancement de façon raisonnée.

Disons que l'année 2024 sera une année de transition pour absorber les gros investissements réalisés en 2023 et être ainsi prêts pour d'autres projets sans trop grever les finances de la commune. En 2023 nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition, même si vous avez constaté des augmentations sur vos feuilles d'impôts. Cela est dû à l'augmentation de 7.1% des bases décidée par l'Etat, bases à partir desquelles nous appliquons nos pourcentages. Pour mémoire ce sont les impôts locaux, avec les dotations de l'Etat, qui sont notre seule source de revenu et qui nous permettent d'investir.

Comme vous le savez notre commune fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche qui exerce ses compétences dans le domaine des activités commerciales et artisanales, la prise en charges de l'enfance jeunesse avec les deux centres d'Uzerche et Vigeois et un service prestataire pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Nous bénéficions des services de la CCPU pour instruire nos documents d'urbanisme ou pour l'assainissement non collectif le SPANC. N'hésitez pas à contacter la mairie ou directement la CCPU pour des renseignements concernant leurs services.

Je tiens enfin à remercier tout le conseil municipal et notamment les adjoints pour tout le travail qu'ils accomplissent à mes côtés. Je me dois aussi de remercier les agents techniques et la secrétaire dont la polyvalence n'est plus à démontrer. Que tous soient remerciés pour toute l'implication dont ils font preuve au quotidien.

Je vous prie d'excuser la distribution bien tardive de ce bulletin municipal, mais la charge de travail administratif a quelque peu retardé la rédaction et l'impression de ce compte rendu de la vie communale que je sais très attendu par vous tous. Je vous souhaite donc une bonne et méritée lecture !

Le Maire, Milena LOUBRIAT

Situation financière au 31-12-2022

A la clôture de l'exercice 2022, les finances communales demeurent bien orientées malgré un contexte économique moins favorable, depuis la crise sanitaire de 2020. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une priorité, face à des recettes ordinaires stagnantes, afin de maintenir une capacité d'autofinancement indispensable au financement des équipements communaux et à la voirie. Après différents retards sur les chantiers de travaux, le montant des dépenses d'investissement retrouve progressivement les niveaux antérieurs à la crise précitée.

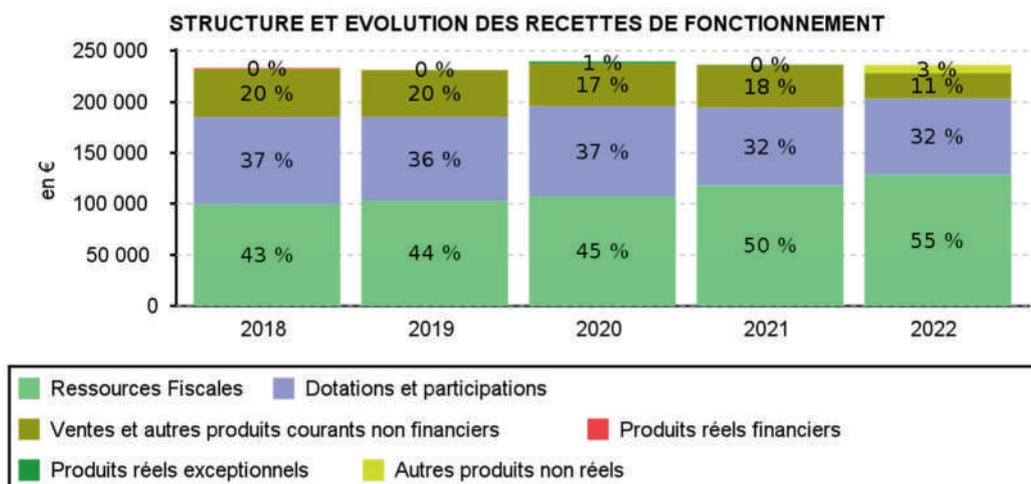
Toutefois, les modestes possibilités financières de la commune imposent une politique d'investissement nécessairement réaliste et pondérée.

A partir de 2022, les opérations budgétaires du CCAS sont intégrées à celles du budget communal, leur impact financier étant très faible.

Tableau de synthèse 2022

	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation	Résultats cumulés avec restes à réaliser
Dépenses de fonctionnement	198 446	207 597	+ 5 %	
Recettes de fonctionnement	237 270	237 709	0 %	
Excédent de fonctionnement	38 824	30 112	- 22 %	96 824 €
Capacité d'autofinancement	42 793	32 839	- 23 %	
Dépenses d'investissement	34 887	175 911	404 %	Restes à réaliser en dépenses : 375 011 € en recettes : 234 413 €
Recettes d'investissement	110 598	297 001	169 %	
Résultat d'investissement	75 711	121 090	60 %	50 004 €
TOTAL :	114 535	151 202	+ 32%	146 828€*

(*) hors restes à réaliser : total cumulé ou fonds de roulement au 31/12/2022 : 287 426 €

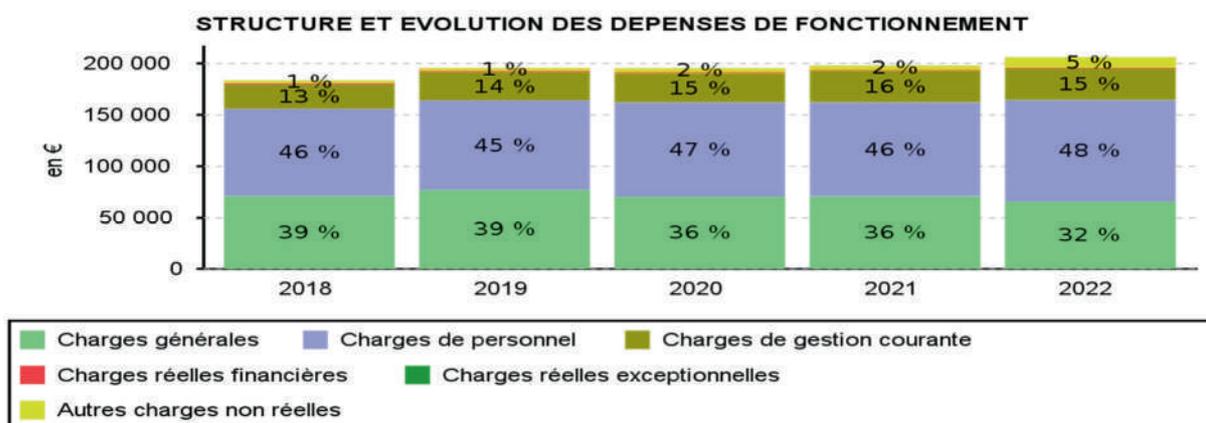
La difficile progression des recettes de fonctionnement

Les ressources fiscales constituent la part la plus importante des recettes du budget communal avec 128 588 € et 55 % des recettes. Elles progressent sur la période de 2018-2022 de 29 % mais restent inférieures à celles de la moyenne départementale des communes de taille équivalente : 394€/habitant contre 458€/habitant. La réforme de la taxe d'habitation, avec le transfert de la part départementale du produit de la taxe foncière, explique en grande partie la progression de ce poste depuis 2021. En corolaire, la fin de la prise en charge par l'État des exonérations de taxe d'habitation impacte à la baisse le poste des dotations.

Les dotations versées par l'État représentent 32 % des recettes annuelles et sont en diminution de 12 % sur la période 2018-2022. Leur niveau est inférieur à celui de la moyenne départementale des communes comparables : 228€/habitant contre 287€/habitant. La seule Dotation Globale de Fonctionnement représente la somme 64 701€ sur 2022, en baisse légère de 2 % sur la période examinée.

Les autres produits (loyers, location de salle, vente de concessions au cimetière...) constituent la 3^e source de financement du budget avec 11 % du total des recettes. La baisse importante sur 2022 s'explique en grande partie par un décalage sur l'exercice suivant des frais de personnel remboursés par le service des eaux.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement

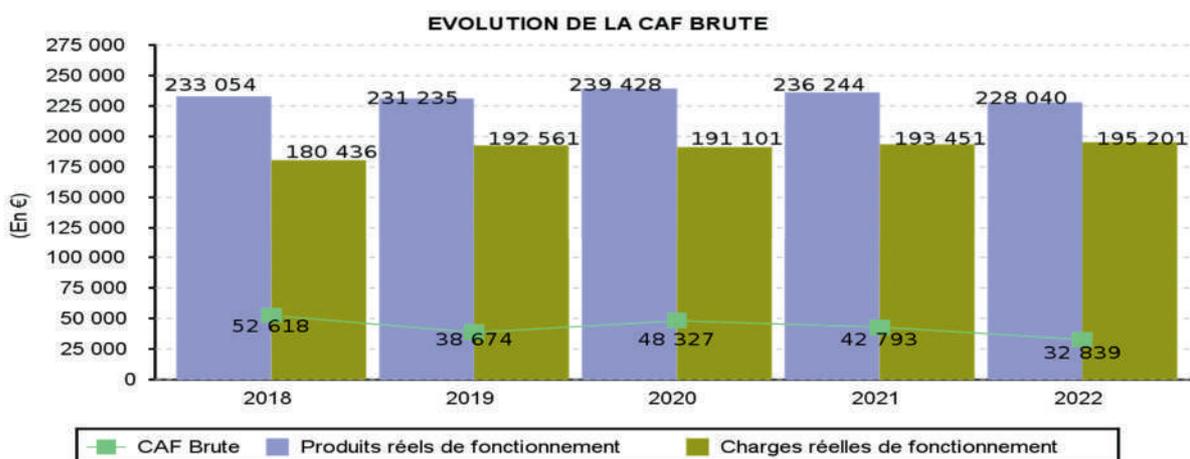


Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement, avec un montant de 98 582€ (montant net) et une part de 48%. Ces charges sont toutefois moins élevées que celles de la moyenne départementale : 301 €/habitant contre 326 €/habitant et leur progression est modérée sur les 5 dernières années.

Les charges générales (entretien, énergies, fournitures, réparations, prestations diverses...) constituent le 2^{ème} poste de dépenses du budget et baissent de façon notable en 2022 avec une part de 32 %. Seul poste permettant véritablement des marges de manœuvre pour réaliser des économies, sa réduction, malgré un contexte peu favorable, constitue une évolution positive pour permettre d'autofinancer les investissements.

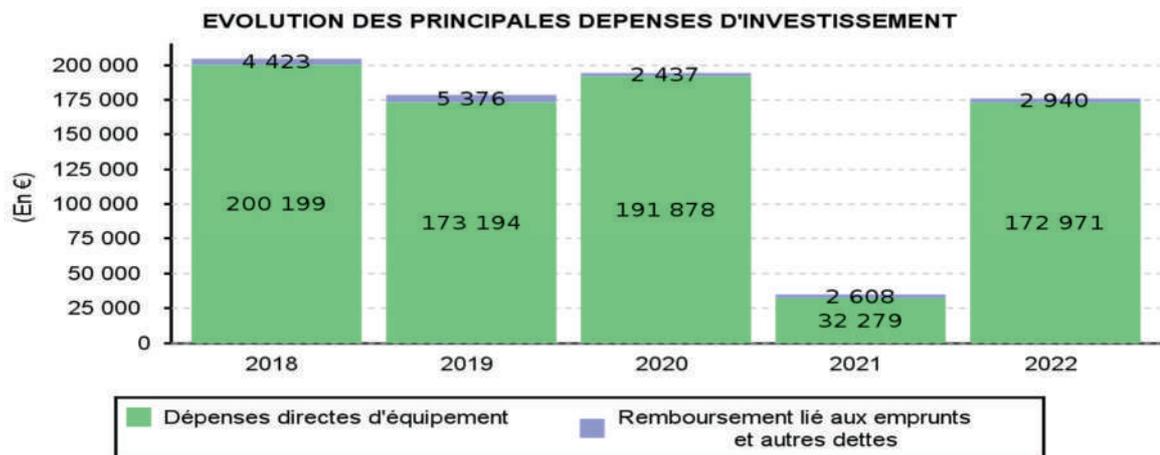
La charge financière est marginale et ne représente que 2€/habitant, contre 9€/habitant pour la moyenne des communes de la strate démographique comparable.

Une capacité d'autofinancement modeste



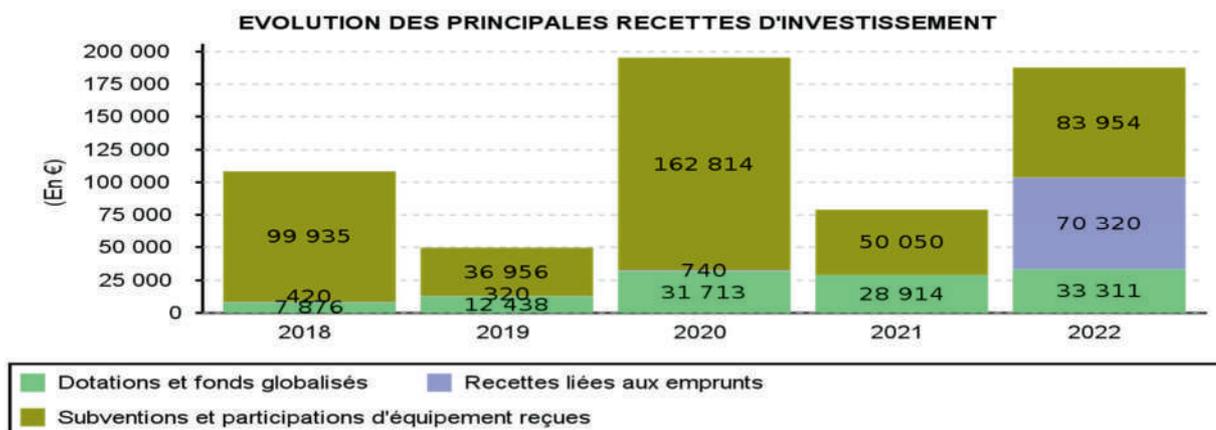
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement. Son niveau pour l'année 2022 est de 32 839€, soit 100€/habitant contre 149€/habitant pour la moyenne départementale. Il doit toutefois être corrigé de la somme de 18 000 € liée, à la non-comptabilisation des remboursements de frais de personnel du budget « eaux et assainissement » en fin d'année. Avec la prise en compte de cette recette, cet indicateur financier se redresse en 2022, après une tendance à la baisse sur la période 2018-2021.

Une reprise des dépenses d'investissement



Après une pause liée au contexte post-covid et à différents retards (fouilles archéologiques sur le site de l'église...), les chantiers communaux ont repris. Leur montant sur l'exercice 2022 s'élève à la somme de 172 971€, avec à titre principal : mise en valeur de l'Église pour 81 479€ ; atelier communal pour 28 082€ ; travaux voirie pour 27 023€, achat de matériel pour 10 647€, travaux du stade pour 10 603€.

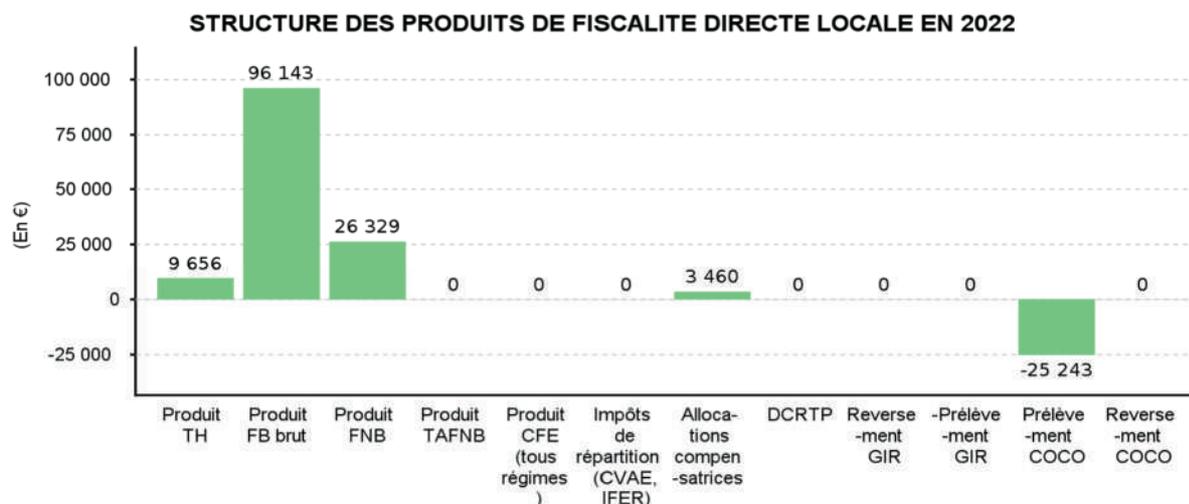
Toutefois, le montant de 375 011€ des restes à réaliser (travaux engagés mais non réalisés), au 31/12/2022, montre que le retard n'est pas comblé et que le règlement des chantiers communaux s'étalera encore de façon très importante sur l'année 2023.



Les recettes d'investissement ont abondé favorablement les finances de la commune, elles sont liées aux travaux payés sur les années précédentes : subventions pour 83 954€ et Fonds de compensation de TVA (FCTVA) pour 30 267€, auxquels il faut ajouter la taxe d'aménagement pour 3 044€. Le recours à l'emprunt a permis de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement de la commune et de compenser le décalage entre paiement des travaux et perception des subventions et du FCTVA.

A l'instar des dépenses, l'importance des restes à réaliser en recettes (subventions attendues) au 31/12/2022, d'un montant de 234 313€, permettra de couvrir une part significative des dépenses d'investissement sur l'année 2023.

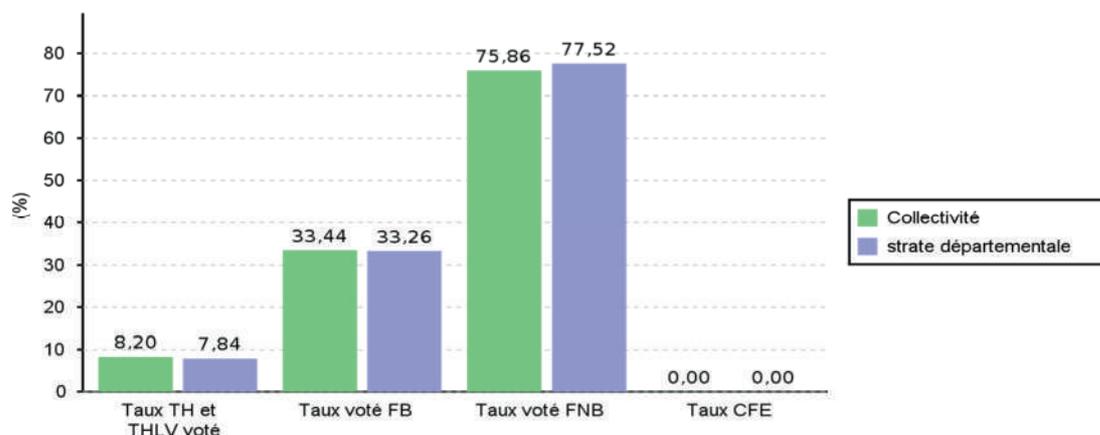
Un endettement limité



Après plusieurs années, sans dette bancaire, la commune a souscrit en 2022 un emprunt de 70 000€, dans le cadre du financement de ses travaux d'équipement et avant la remontée des taux d'intérêt.

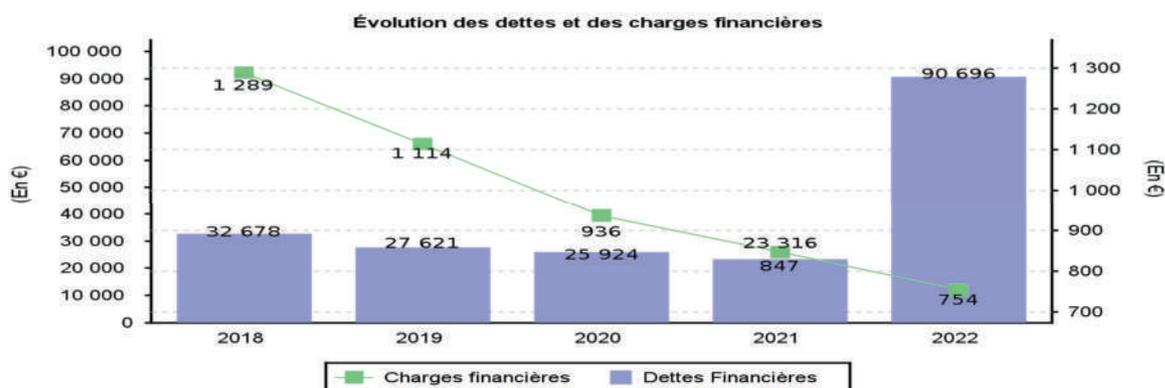
Avec ce dernier emprunt, le ratio de la dette bancaire de la commune reste néanmoins limité : 214€ / habitant contre 483€/habitant pour la moyenne des communes de taille comparable du département. Le reste de la dette qui apparaît au bilan et dans ce tableau, correspond à une « opération d'ordre » dans le cadre de l'intercommunalité.

Focus sur la fiscalité communale COMPARAISON DES TAUX EN 2022



Les taux communaux sont très proches de la moyenne des communes du département de taille comparable : taxe d'habitation (résidences secondaires) 8,20% contre 7,84% ; taxe foncière sur le bâti 33,44% contre 33,26% (*) et taxe foncière sur le non-bâti 75,86 % contre 77,52%. Pour 2022, la commune a augmenté ses taux de 2 % pour le foncier. Pour mémoire, le montant de l'impôt à payer est lié aux taux votés par la commune mais également à la revalorisation annuelle des bases locatives fixées par la Parlement.

(*) rappel réforme 2021 : après intégration du taux départemental



Compte tenu de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, la répartition du produit des impôts a évolué depuis 2021. Le foncier bâti avec le transfert de la part départementale constitue la principale ressource : 70 900€ (en net). A noter que le coefficient correcteur, dit « coco », est négatif pour 25 243€ afin de neutraliser le potentiel gain financier qu'aurait réalisé la commune avec la mise en place de la réforme. Le foncier non-bâti avec 26 329€, se situe à un niveau plus favorable que celui de la moyenne départementale : 81€/habitant contre 54€/habitant. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (9 656€) est légèrement plus élevée en comparaison avec la moyenne précitée : 30€/habitant contre 28€/habitant, Les allocations compensatrices (3 460€) baissent car elles ne concernent plus que le foncier, elles sont versées pour compenser les dégrèvements et allègements décidés par l'État.

tableaux et ratios : source DGFIP – strate démographique de la commune : 250 à 500 habitants
www.collectivites-locales.gouv.fr

Les budgets annexes

Le service de l'eau et de l'assainissement :

La situation financière du service de l'eau et l'assainissement est saine. Elle doit permettre le remboursement d'une grande partie de la dette et de réaliser les travaux et équipements utiles, avant l'obligation prochaine de transférer cette compétence à une structure inter-communale (loi NOTRe).

Exercice 2022	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats cumulés
Exploitation	53 027	90 271	37 244	68 293
Investissement	52 111	27 755	-24 356	25 714
Total :	105 139	118 027	12 888	94 007

Pour l'année 2022, les dépenses d'exploitation ont baissé par rapport à 2021 mais il faut tenir compte des frais de personnel à rembourser au budget principal de la commune – voir supra – pour un montant de 18 000€. La régularisation est effectuée en gestion 2023.

Les dépenses principales correspondent à des charges courantes pour 23 240€ (fournitures, entretien, petits équipements...), le remboursement des intérêts de la dette pour 2 377 € et l'amortissement des immobilisations pour 27 226€.

Les recettes augmentent de 23 %, avec le produit de la vente d'eau pour 65 053€, la redevance d'assainissement pour 6 413€ et l'amortissement des subventions liées aux réseaux et équipements pour 12 198€.

Le résultat d'exploitation de 37 244€, auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 31 049€, permet un résultat cumulé de 68 293€, au 31-12-2022.

Au niveau de l'investissement, les dépenses réelles se sont limitées à l'achat de matériel pour 30 000€ et au remboursement du capital de la dette pour 9 914€. Au niveau des recettes, seul le Fonds de compensation de la

TVA apparaît pour 530€. Les autres dépenses et recettes représentent les opérations d'ordre liées aux amortissements, en dépenses (subventions) et en recettes (réseaux et équipements).

Le résultat déficitaire de 24 356 € diminue l'excédent antérieur reporté (50 070€), ce qui donne un excédent cumulé d'investissement de 25 714€ au 31/12/2022.

L'addition des résultats cumulés d'exploitation et d'investissement représente le fonds de roulement. Il atteint la somme de 94 007€, un montant supérieur à la dette résiduelle de 64 979€ au 31/12/2022.

Budget du lotissement :

Les opérations du budget du lotissement se limitent au prix de vente d'un lot pour 9 918 € H.T, au remboursement de l'annuité de la dette pour 6 178€ et à des opérations d'ordre. Il en résulte pour 2022, un excédent de 3 740€, mais qui est très insuffisant pour combler le déficit cumulé qui s'élève à la somme de 80 592€, au 31-12-2022. Par ailleurs, la dette restante à rembourser étant de 52 664€, les efforts de promotion en vue de la vente des lots disponibles doivent être poursuivies, pour limiter l'impact négatif sur les finances communales.

Naissance

Le 7 janvier 2023 : **Zoé, Alice MAURY**

De **Fabien MAURY** et de **Julie, Amélie BESNADIERE**

3076, route du Glandier

Le 16 mars 2023 : **Léo DJBELTABOURT**

De **Christophe, Salah** et **Lisa DJBELTABOURT**

1146, route de Vigeois



PACS

Le 22 décembre 2022 : **Louis, Charles, Henri MECHAUSSIE—DE BONAFOS DE BELINAY** et **Sonia MERIGOT**

141, impasse des Champs d'Orgnac

Mariage

Le 8 janvier 2022 : **Christophe, David, Alain ALLEGRE** et **Céline MARIN**

5, route des Chaises Basses

Le 10 janvier 2022 : **Pierre-Yves, Michel VIALARD** et **Martine, Jeanne, Denise DUSART**

704, route de Frégemouche



Décès

Etienne FAURE 909, route de Rouffignac, le 5 août 2022 à son domicile

Jean-Claude DELBRUN 46, Impasse de Lagrange, le 24 février 2023 à son domicile

Henriette, Jeanne, Denise LERAY 324 rue du Château de Comborn, le 7 avril 2023 à Brive-la-Gaillarde

Rolande, Germaine NICOLET Née LABAUNE 881 route de Vaynas, le 9 avril 2023 à son domicile

Régine, Raymonde DELACOUR 96, chemin de Chadouzat, le 23 juillet 2023 à Brive-la-Gaillarde

Roger GLOUTON 699, route des Chaises Hautes, le 19 août 2023 à Brive-la-Gaillarde



- Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

- Location Salle 200 €
- Frais de chauffage pendant la période d'hiver : 40 € (soit du 1^{er} octobre au 31 mai)
- Réunions diverses en semaine : gratuit
- Associations communales : gratuit

- Tarif de l'eau et assainissement collectif : Eau 1.45 € le m³

Abonnement 78 €

FORFAIT POSE D'UN COMPTEUR D'EAU : 800,00 € T.T.C

(ce montant comprend 10 m de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur. Au-delà de 10 m le coût reste à la charge du propriétaire en fonction du tarif 2024.

POSE D'UN COMPTEUR AU LOTISSEMENT DU « POTEAU » ET CHANGEMENT COMPTEUR D'EAU SEUL : Le coût total sera déterminé en fonction du tarif 2024 des matériaux nécessaires majoré de deux heures de main d'œuvre.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Part fixe – sans changement : 160 €

Part variable : base de l'impôt foncier bâti 2023 de chaque abonné x 0.03 €

- Tarif cimetière :

Concessions du cimetière : - 1m ² pour emplacement cavurne : 100 €	} perpétuelle
- 3m ² : 130 €	
- 6m ² : 200 €	

Case de columbarium : 650 € avec une concession de 50 ans

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6^e vendredi qui précède le 1^{er} tour. Ce délai est reporté au 10^e jour avant le 1^{er} tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré).

Soit vous vous rendez à la mairie de votre domicile, vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
- [Formulaire cerfa n°12669](#) (aussi disponible en mairie)

Ou bien vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site service-public.fr

LA CARTE D'IDENTITE ET LE PASSEPORT

Vous devez d'abord faire une pré-demande par internet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur :

www.service-public.fr ou sur: <https://passeport.ants.fr>



LA CARTE D'IDENTITÉ

MODE D'EMPLOI



Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte



Je remplis le formulaire en ligne



Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie



Je rassemble les pièces de mon dossier

www.demarches.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation



Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif



Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales



Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS



Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Une fois

cette formalité accomplie, vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier et les pièces justificatives demandées dans une mairie équipée du dispositif pour recevoir les demandes.

Communes équipées du dispositif de recueil :

- Vignols ☎ 05 55 25 95 93
- Saint-Ybard ☎ 05 55 98 99 36
- Perpezac-le-Noir ☎ 05 55 73 45 00
- Uzerche ☎ 05 55 73 17 00
- Lubersac ☎ 05 19 07 85 95
- Objat ☎ 05 55 25 81 63

Les Maisons France Services



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Maison France Services : 42 rue des Ecoles 19230 ARNAC-POMPADOUR

☎ 0555736715 @: arnac-pompadour@france-services.gouv.fr

Maison France Services : 51 rue Principale 19410 PERPEZAC LE NOIR

☎ 0555734500 @: perpezac-le-noir@france-services.gouv.fr

Maison France Services : 1 Rue du viaduc 19130 VIGNOLS

☎ 0555259593 @ : franceservices@vignols.fr

Maison France Services : 1, Place de l'Eglise 19140 ST YBARD

☎ 05 55 98 99 36 @ : franceservices@saint-ybard.fr

Ainsi que la Maison du Département à Lubersac : ☎ 05 19 07 85 95 @: aleyrat@correze.fr

Les Espaces France services sont là pour vous accompagner dans vos démarches administratives avec les partenaires ci-dessous :



COORDONNEES UTILES

POMPIERS	18 ou 112	SIRTOM BRIVE	0800.204.054
GENDARMERIE	17	EDF DEPANNAGE	0810.333.019
SAMU	15	ORANGE DEPANNAGE	1013
CENTRE ANTI POISON	05.56.96.40.80		

COMPTEURS D'EAU

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES A VOTRE DISPOSITION SUR LA COMMUNE

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique ou « défibrillation ».



Ces appareils sont installés sur les lieux suivants :

- Place de l'Eglise
- Mairie
- Stade Jean Dandaleix
- Salle Polyvalente « Paul Comby »

MAISON DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au **05.19.07.83.70**

Assistante sociale Mme Mélina RINALDI

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

La commune d'Orgnac-sur-Vézère a désigné la SAS GAIA en qualité de délégué à la protection des données.

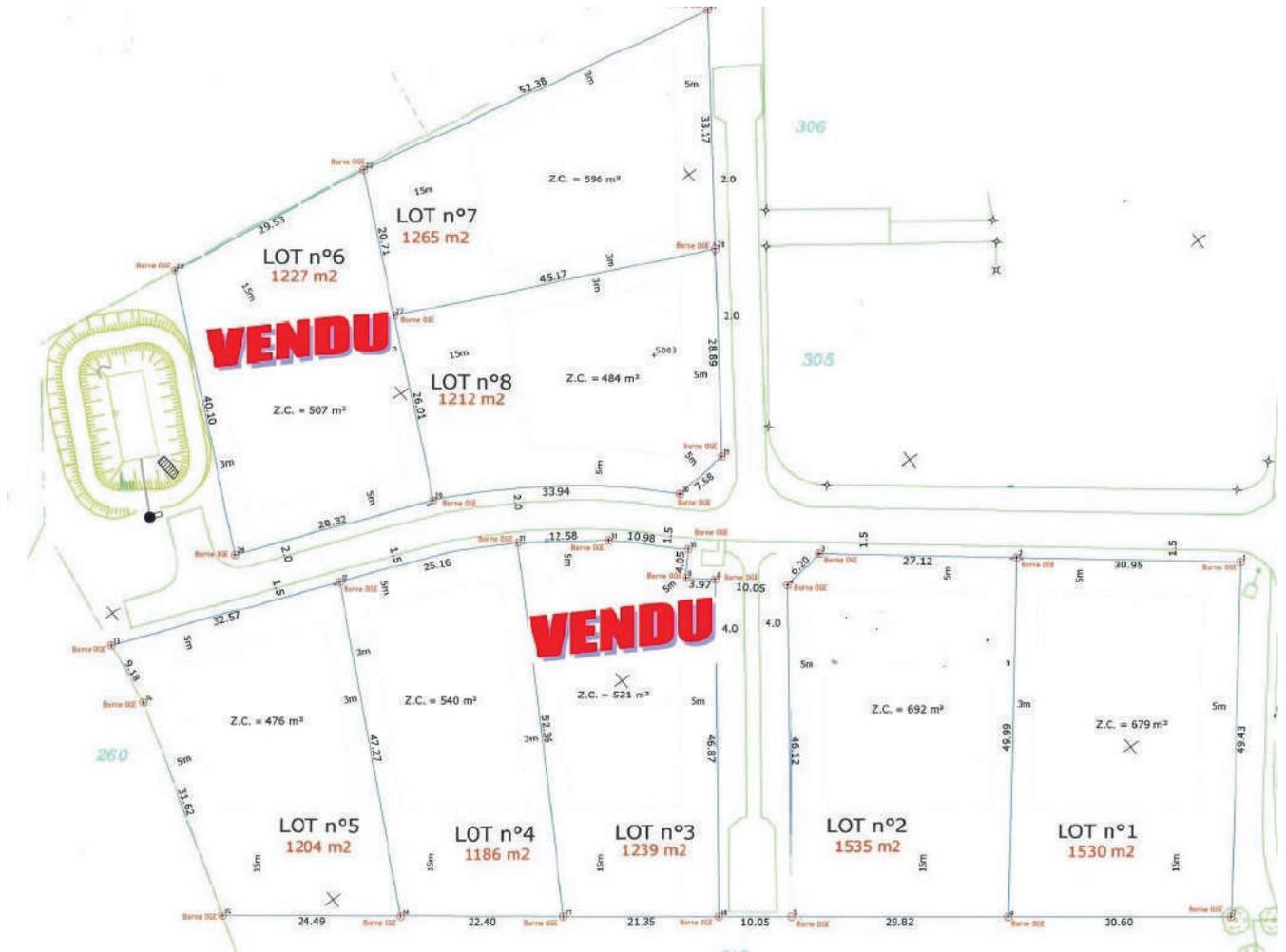
Cette désignation est enregistrée sous le N° **DPO-95480** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour toutes questions portant sur vos données personnelles, ou exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué aux coordonnées ci-dessous :

Par mail : rgpd@gaiacconnect.fr Sur Internet : www.gaiacconnect.fr rubrique « RGPD »



Le lotissement du Poteau se situe entre Objat et Vigeois, à 10 mn de ces deux centres, dans un environnement de qualité, préservé et boisé, entre les gorges de la Vézère et la vallée de la Loyre. Six lots sont encore disponibles à la vente. Devenez propriétaire d'un terrain viabilisé dans ce lotissement communal profitant d'une belle exposition dans un environnement paysager tranquille, à proximité de l'axe routier OBJAT / VIGEOIS et de l'autoroute A20.



Lots Disponibles		
N° lot	Superficie	Prix
1	1530 m ²	14 841,00 €
2	1535 m ²	14 889,50 €
3	1239 m ²	VENDU
4	1186 m ²	11 504,20 €
5	1204 m ²	11 678,80 €
6	1227 m ²	VENDU
7	1264 m ²	12 260,80 €
8	1212 m ²	11 756,40 €

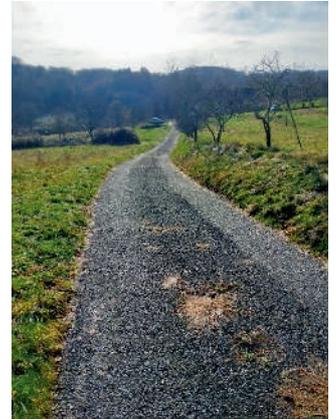
Récapitulatif des différents travaux réalisés sur notre commune en 2022 et 2023.

VOIRIE

◆ Réfection route « les Champs d'Ornac »

Descriptif des travaux : nettoyage, délimitation des rives, balayage, couche d'accrochage, émulsion de bitume à 69%, reprofilage grave émulsion 50 Kg/m², revêtement bicouche 2,8Kg/m²

Surface : 320 m² Coût : 2 960€00 HT



◆ Route de Laborie

Surface : 87 m² Coût : 1 000€50 HT

◆ Impasse du Péage

Surface : 625 m² Coût : 5 093€75 HT



◆ Route du Poujol

Reprofilage manuel en concassé 15/30 ; Volume 12 m³

Point à temps émulsion bitume à 69%

Surface : 500 m² Coût : 5 047€74 HT



◆ Route de Mialet

Nettoyage, délimitation des rives, balayage, couche d'accrochage, émulsion de bitume à 69%, reprofilage grave émulsion 50 Kg/m², revêtement bicouche 2,8 Kg m²

Surface : 345 m² Coût : 3 708€75



Les travaux de voirie ont été confiés à l'entreprise objatoise FREYSSINET/LALIGAND BTP.

Nos routes souffrent, les bas-côtés s'affaissent et ne résistent pas aux charges lourdes. Elles ne sont plus tellement adaptées à une telle fréquentation d'engins de plus en plus imposants. C'est un constat.

Faudra-t-il envisager d'élargir les plus fréquentées en modifiant certaines intersections ?

Vos suggestions en tant qu'usagers seraient les bienvenues. Cela fait partie intégrante du projet routier pour les années à venir.

C'est un engagement et un investissement financier conséquent, des choix s'imposent.

A titre d'exemple le projet 2024 de réaménagement de la route de la Courtine s'élève à 81 000€ HT.

ADDITION D'EAU

Réalisation d'une traversée de route (route départementale RD9^{E2} de la Peyrade) pour répondre à la demande de pose d'un nouveau compteur d'eau.

Forage horizontal sous la route départementale avec pelle 920, tranchée en banquettes, pose réseau.

Coût intervention : 3 565€75 HT réalisée par LACOMBE TERRASSEMENT d'Estivaux.



CURAGE DES FOSSÉS

◆ Au lieu-dit la Vaysse réalisé par Titouan BORNES d'Orgnac



◆ Sur le reste de la commune travaux confiés à Yves GLOUTON pour une longueur d'environ 1 300 m. linéaires. Les intempéries de fin 2023 nous obligent à reporter ces travaux au premier trimestre 2024

DEBROUSSAILLAGE ET FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES COMMUNALES

L'intervention se déroule en trois passages annuels :

- 1) Banquettes plus tournants
- 2) Banquettes plus talus
- 3) Débroussaillage complet

Estimations à 47 heures annuelles ; la réalisation est confiée à ETS BUFFIERE de Saint-Viance pour un coût de 4 914€00 HT.

DIVERS

◆ Pose de plots en chêne autour du calvaire pour sécuriser l'espace enherbé endommagé par le stationnement de véhicules pas respectueux de l'environnement



◆ Installation de panneaux d'affichage dans le bourg et dans la cour de la mairie



◆ Fontaine Saint Martial : « La voilà sortie de terre avec son bâti original ». Les travaux de maçonnerie et couverture ont été réalisés par Patrick RUE ; Christian BOUTOT s'occupe de l'entretien une fois terminé la mise en forme de la terre végétaleensemencée.

◆ Chemin rural du Péage : remise en état avec élagage, abattage d'arbres, débroussaillage et nivellement. Ces travaux ont été réalisés par les agents de la commune aidés de bénévoles très volontaires équipés de matériel performant. Grand merci à eux.



◆ Club House du CAO. Un rajeunissement de ce local était nécessaire et très demandé par l'ensemble des bénévoles très impliqués au sein de cette association sportive.

Nature des travaux : électricité et chauffage, isolation intérieure (placomur), pose de carrelage au sol, le tout réalisé en régie avec l'aide précieuse de bénévoles compétents.

Pose de fenêtres avec volets roulants manuels réalisée par les Ets PIRONTE de Favars pour un coût de 3 780€84 HT



◆ Volets au rez-de-chaussée à la mairie ; remplacement par des volets électriques alimentés par batteries solaires. Fourniture et pose par les Ets PIRONTE pour un coût de 3 762€84 HT



◆ Château d'eau : fuite constatée au droit de la reprise de bétonnage basse entre coulage de la cheminée à environ 1m. au-dessus du radier de cuve



Intervention à deux reprises effectuées par la société FREYSSINET FRANCE Région Sud-Ouest Atlantique conceptrice du projet et responsable (assurance décennale) de la restauration de l'étanchéité de notre château d'eau.



◆ Pose de panneaux routiers de circulation réalisée par nos agents :

Voie sans issue route de Vaynas et rue du château de Comborn



Circulation prioritaire
← dans le bourg →



◆ Réouverture et entretien de chemins ruraux, travail effectué par nos agents

Chemin reliant la route du Puymirol au lieu-dit les Fouillades

Chemin reliant le Pujol à la route du Grand Bois



◆ Pose de barrières pour sécuriser le bas-côté de la route dans le village de Comborn

◆ Nettoyage de l'accès à la Fontaine du village de la Chapoulie, opération qui demande à être renouvelée plusieurs fois par an ; le bâti aussi nécessite une restauration, notamment la toiture



◆ Remise en état de nos deux terrains de boules situés en contrebas de la place du bourg avec canalisation aérienne des eaux pluviales dévalant de la place →



◆ **CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE**

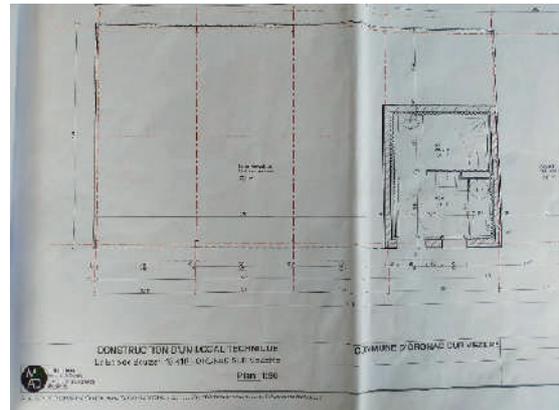
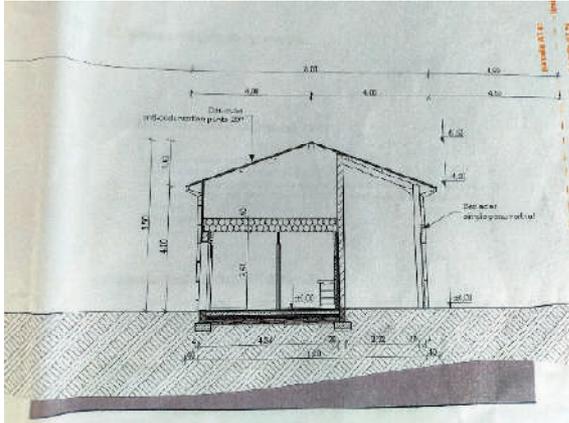
Implanté sur le terrain communal à proximité du Club House de l'équipe de rugby, local à usage des agents communaux.

Entreprises ayant contribué à la réalisation de ce bâtiment :

➤ Maçonnerie : Alex MALAGNOUX, Saint Bonnet l'Enfantier

➤ Charpente métallique : SEES David Lecoq, Objat

- Menuiserie : Laurent MAZY, Saint Robert
 - Plâtrerie Peinture : Sarl. PEREIRA, Tulle
 - Electricité Plomberie : Stéphane DETAIT, Bar
 - Carrelage : Linos VARAILLAS Compagnons Carreleurs Associés, Saint-Pantaléon-de-Larche
- Maîtrise d'œuvre : Yoann PASCAREL MAAD Architectes, Saint-Pantaléon-de-Larche
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage : Corrèze Ingénierie, Julie GRANET



Les réunions de chantier ont eu lieu tous les jeudis à 9h30

Début des travaux le 24 octobre 2022



Les Ets. MARSALEIX T.P. de Saint-Bonnet-l'Enfantier sont intervenu en tant que sous-traitant de l'entreprise de maçonnerie Alex MALAGNOUX pour les terrassements (bâtiment et accès)

Cette même entreprise MARSALEIX T.P. à notre demande a terrassé, empierré et goudronné l'allée servant d'accès aux vestiaires et au Club House du CAO.



- Enduit au mortier de chaux
- Reprise, complément d'arase, calage de charpente et de coyature
- Nettoyage et évacuation des gravois

L'entreprise est intervenue sur chaque site énuméré précédemment, à savoir les chapelles Nord et Sud, le Chœur et la Sacristie

Description des travaux réalisés par BLANCHON :

- Découvrir la chapelle Sud
- Façonnage de la charpente (énorme travail)
- Couverture avec les ardoises récupérées
- Réalisation de la noue en cuivre



Très mauvais état (tout était caché...)



Voilà comment se présente la voûte du coeur chapelle NORD



Etat de la charpente chapelle SUD



Chapelle SUD Noue Nord-Ouest



Opération couverture avec de grandes ardoises (type lauze) avec pose des gouttières
Inexistantes à créer

Arrêt du chantier entre le 14 décembre 2022 et le 2 janvier 2023 pour les congés de Noël

- Poursuite couverture chapelle Sud
- Découvrir le chœur et la chapelle Nord : énorme surprise au vu de la dégradation de la charpente



Voilà comment se présente la voûte du Coeur chapelle Nord

- Reprise de la charpente chapelle Nord



Avec des queues d'aronde chapelle NORD



Nous sommes sur le transept



On s'apprête à franchir le transept chapelle NORD

6 m³ de chêne sont employés pour la charpente ; environ 15 tonnes de gravats ont été évacués de la voûte.



➤ Façonnage de la charpente



➤ Découvrir la sacristie



➤ Couverture avec ardoises de récupération



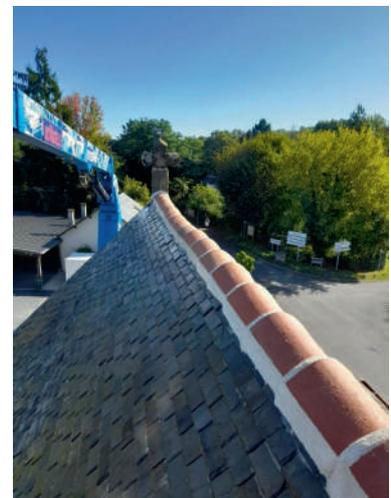
belle
réalisation...

sur chaque
versant a été
pulvérisé un
anti mousse

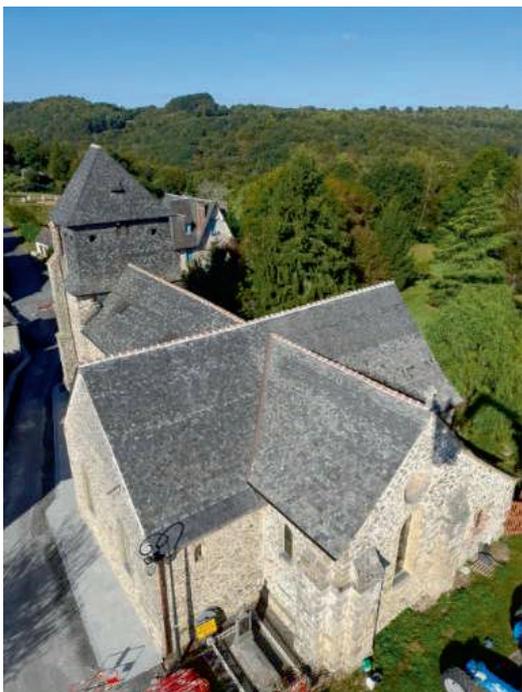
➤ Conception, fabrication et pose des gouttières,
descentes d'eau et récepteurs le tout en
cuivre



➤ Scellement des faitages à la
chaux blanche naturelle pure
en provenance de Saint Astier



Réception des travaux le lundi 18 septembre 2023 en présence des responsables de l'entreprise BLANCHON.
Réception définitive le lundi 2 octobre 2023 en présence de Luc JOUDINAUD, architecte.



Notre église semble vouloir résister à tout...très belle réalisation....

Bravo aux compagnons de l'entreprise Blanchon, également à ceux de Socoba maçonnerie.

Couverture : les ardoises sont triées et calibrées sur place avant la pose ; elles sont clouées avec des pointes en cuivre carré cranté de 6. La consigne est de bien respecter le positionnement de chaque ardoise de récupération avant le clouage (pour info le pureau d'une ardoise désigne la partie visible qui reçoit la pluie)



Table pour le calibrage
des ardoises

Charpente : une « noue » est constituée par l'intersection de deux versants d'une toiture formant un angle rentrant. Un « arbalétrier » est une pièce d'une ferme de comble posée obliquement portant un des deux versants du toit. Un « poinçon » est la partie centrale verticale reliant l'entrait et les arbalétriers. Une « sablière » est une poutre placée horizontalement à la base du versant de toiture sur le mur de façade. La « queue d'aronde » est un mode d'assemblage qui consiste à emboîter deux pièces de bois découpées à leurs extrémités.

Montant total de cette restauration : TTC 257 950,88 €

Montant total des aides (Etat-Département-Sauvegarde de l'art Français-Fondation du patrimoine) : 201 224,66 €

Montant de la TVA récupérable : 42 289,46 €

Coût de l'opération à charge de la commune : 14 436,76 €

REPORTAGE PHOTOS SUR LES DIFFERENTES ETAPES DES TRAVAUX DE L'EGLISE :



Assemblage chevillé comme à l'origine



Avec des queues d'aronde chapelle NORD



Bel assemblage



Bel assemblage



charpente eglise



charpente eglise1



Chevrans et fêtage remplacés



En découvrant sur la sacristie



Nous sommes sur le transept



On s'apprête à franchir le transept chapelle NORD



Opération couverture avec pose des gouttières



Pièce allant recevoir un arbalétrier Tenon mortaise)



Belle réalisation...sur chaque versant a été pulvérisé un anti mousse



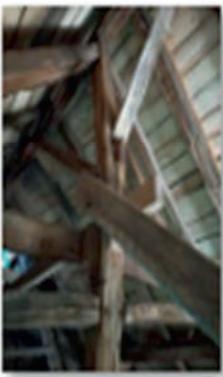
Ça se précise chapelle NORD



Chapelle NORD poinçon à remplacer



Chapelle NORD



Etat de la charpente chapelle Sud



Etat du pignon EST (arase ment) chapelle SUD



Grefe à réaliser sur Sablière



Grefe d'un arbalétrier



Poinçon sur le transept



Première consolidation



Réalisation de plusieurs greffes



Remplacement du faîtage



Chapelle SUD



Chapelle SUD greffe a réaliser sur arbalétrier



Chapelle SUD Noue Nord Ouest inexistante à créer



Chaque pièce est travaillée, aucun angle vif n'est conservé chapelle NORD.



Il faut graver la voûte chapelle NORD



Il faut prendre des précautions..



La grue qui a facilité la tâche au compagnon pour sceller les faitages à la chaux.



Maçonnerie à reprendre et à remplacer chaque coyau



Remplacement du poinçon chevillé sur Sablière chapelle NORD



Reprise et greffe arbalétrier chapelle NORD



Sablière à remplacer



Travaux eglise

◆ Dégradations, incivilités, vols...

Quelques exemples qui nous surprennent et nous alertent sur la confiance que nous pouvons accorder à notre environnement : « les faiseurs de troubles gagnent nos campagnes ».

- Vol de notre microtracteur Kubota avec effraction du local de rangement situé rue du Cimetière dans la nuit du 4 au 5 juillet 2022. Dépôt de plainte à la Gendarmerie de Lubersac : classé sans suite.
- Poteau de rugby scié à la base : constaté le jeudi 13 avril 2023. Dépôt de plainte à la Gendarmerie de Lubersac : classé sans suite.
- Vol d'une grille en fonte sur le chantier d'aménagement du parvis, grille mise en place par la société EIFFAGE, en juin 2023.
- Tentative d'effraction du bâtiment technique le jeudi 28 décembre 2023 à 19h ; le système d'alarme a parfaitement fonctionné ; son rôle dissuasif s'est avéré efficace. Nous ne sommes pas à l'abri de toute autre tentative, restons vigilants. Nous avons fait appel à la Gendarmerie qui est intervenue en notre présence pour constater cette malveillance.

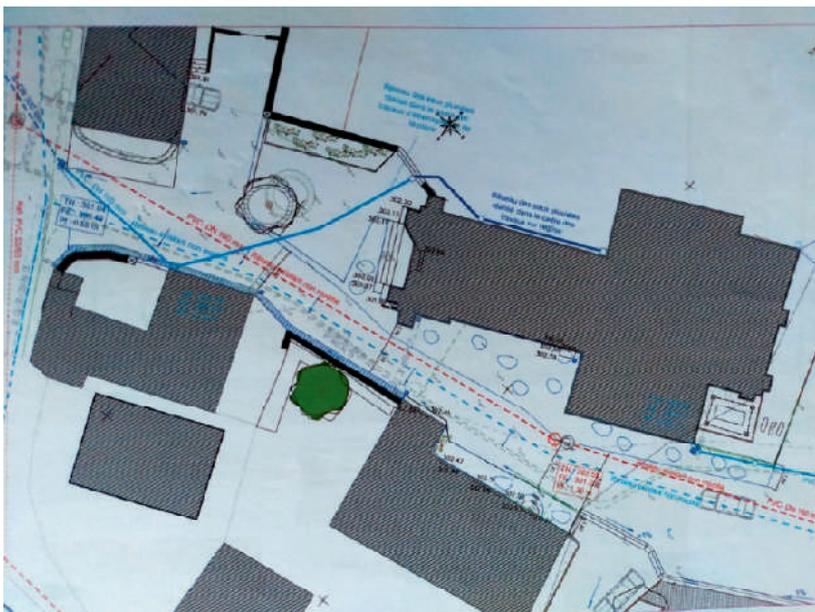
◆ AMENAGEMENT DU BOURG PLACE DE L'ÉGLISE COTE PORTAIL

Maître d'œuvre : « Après la pluie », Saint Priest de Ligoure ; Christophe LEHUGER, paysagiste
« Infralim » VRD, Limoges ; David COUEGNAS

Maître d'ouvrage : Mairie d'Orgnac-sur-Vézère

DRAC Limoges : M. COMTE

Entreprise : SAS EIFFAGE VRD, Donzenac ; M. LABEAUME



Quel est l'objectif d'un tel aménagement ?

- Mettre en valeur l'église par un entourage de qualité
- Améliorer la liaison entre la place côté Est et l'entrée de l'église
- Tirer meilleur parti de la configuration de la placette entre l'ancienne épicerie et la façade Sud de l'église
- Rendre le parvis de l'église plus agréable pour les piétons
- Atténuer le caractère routier de l'espace entourant l'église
- Valoriser la présence des eaux de surface

Quels sont les principes d'intervention ?

- Créer un sol uniforme des trottoirs de chaque côté de la voirie et de l'accès à la porte latérale de l'église
- Créer un accès PMR fondu dans le projet au départ du monument aux morts place de la Forge
- Conserver des écoulements des eaux pluviales en surface

- Remplacer l'érable par un magnolia plus ornemental à croissance modérée
- Retravailler les joints du tambour
- Disposer un sol stabilisé autour du tambour à l'identique de celui autour de la fontaine
- Modifier l'espace situé au pignon de la grange voisine
- Agrémenter, avec apport de terre végétale, ces espaces amenés à recevoir une végétation décorative

Démarrage du chantier : mai 2023

Mise en place d'une déviation

Décroulage des enrobés à l'emplacement des futures bordures

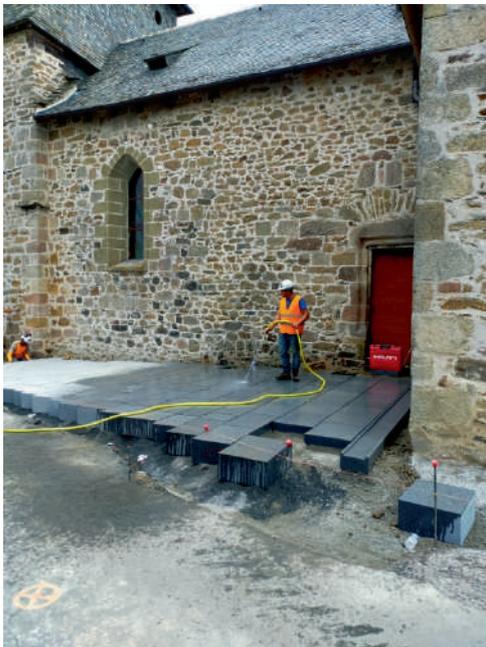
Remplacement de la grille avaloir au niveau du carrefour



L'entreprise a réalisé le marquage des réseaux enterrés

Matériaux utilisés : granit en provenance des carrières de Lanhelin dans le Morbihan

Pose des dallages : épaisseur 12 cm. au pied de l'église et côté « Petite Belette » ; épaisseur 25 cm. en bordure



Chantier arrêté en novembre 2023.

Poursuite prévue à la sortie de l'hiver en 2024 par la société EIFFAGE pour :

- Reprise de la grave émulsion (goudronnage) sur les bordures en granit des trottoirs
 - Reprise des flaches du revêtement place de la Forge
- Plantation diverses essences ornementales par nos soins.

Coût de cette opération :

Place de l'Eglise côté parvis : **101 024€00 TTC** (dont 76 411,30 € de subvention de l'Etat et du Conseil Départemental)

ACHAT DE DIVERS MATERIELS ET ENGIN MECANIQUE

DEFIMAT, Uzerche :

- Tracteur John Deere (occasion) 25 000€00 H.T.
- Broyeur d'accotement 160 type Berty 6 550€00 H.T.
- Benne galva 790€00 H.T.
- Cuve stockage 750 l. double parois 990€00 H.T.
- Kit station murale, pompe 50 l/mn 420€00 H.T.
- Pompe à graisse électrique 196€00 H.T.
- Chargeur de batterie 125€00 H.T.
- Câbles démarrage 99€00 H.T.



DOUSSAUD Equipe-Jardin, Uzerche :

- Souffleur thermique STIHL BR 800 550€00 H.T.
- Débroussailleuse thermique STIHL FS 131 463€00 H.T.

DOUSSEAU Equip'Jardin, Brive :

- Tracteur tondeuse ISEKY 7 000€00 H.T.



MENUE CULTURE, Brive

- Tronçonneuse STIHL MS 261 cm 653€00 H.T.
- Perche élagueuse télescopique 152€00 H.T.

Le 1^{er} adjoint, Paul FREYSSINET

Objectif Citoyen

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement, ou la dépose sur votre espace sécurisé, et doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



LE SAVIEZ-VOUS ?

**La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !**

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ✓ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ✓ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ✓ poser toutes vos questions ;
- ✓ télécharger votre convocation ;
- ✓ changer la date de votre JDC ;
- ✓ demander une exemption ;
- ✓ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ✓ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**



Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



Centre du service national de Limoges
88 rue du pont Saint-Martial – CS 93220
87032 Limoges Cedex 1

Tél : [09 70 84 51 51](tel:0970845151)



2022, RETOUR GAGNANT POUR LES « LUBORGNACOIS » ...

Annoncés conjointement à pareille époque, l'année dernière par les dirigeants et les entraîneurs des deux clubs rassemblés, les objectifs « ambitieux » de fin de saison 2021/2022, ont finalement délivré un épilogue plus que satisfaisant. La participation à la journée des finales de terroir, le 17 avril, dans l'enceinte du Parc municipal des sports de Beaublanc à LIMOGES a été effectivement acquise de haute lutte, grâce à une deuxième place, au classement, juste derrière l'U.S CÉNAC et ce, à l'issue d'une très belle phase de qualification.

Soutenus par une cohorte de supporters, motivés comme jamais, les Luborgnacais étaient opposés, à cette occasion, au rassemblement Haut-Viennois de l'A.S PANAZOL/C.A.P.O. LIMOGES. Avec deux essais de Christophe SADARNAC et Idris CHOUITER et 20 points au pied d'Arnaud MADUPUY, impérial, le C.L.O remportait cette partie de haute volée, sur le score sans appel, de 30 à 14, décrochant ainsi le bouclier tant convoité de Champion de Terroir (19-23-87) ! Ce titre commun offrait une véritable consécration à tout un « peuple » quadricolore et une célébration à la hauteur de l'événement.

Qualifiés pour les quarts de finale du championnat territorial Nouvelle Aquitaine de 4^{ème} série, les Luborgnacais recevaient, le 24 avril 2022, sur la pelouse du Stade Jean DANDALEIX à ORGNAC-SUR-VÉZÈRE l'équipe du CHATELLERAULT R.A.C. Un combat rude mais malgré tout loyal désignait le CLUB LUBERSAC-ORGNAC vainqueur sur le score de 24 à 16. Si Idris CHOUITER, Florient MONTET et Émilien SAGNE se signalaient par de belles réalisations individuelles, Morgan DELPIT suppléant au pied levé Arnaud MADUPUY, le canonier de service empêché, assurait quant à lui le succès des siens, en ajoutant 9 points sur pénalités !

Invités à disputer une demi-finale du championnat Nouvelle Aquitaine, le 1^{er} mai, dans le cadre accueillant du Stade de la Tuilerie à PAYZAC, les Luborgnacais retrouvaient, pour une belle, le C.O.L. PÉRIGUEUX OUEST, leurs compagnons de route, lors du championnat domestique. Les Périgourdins vainqueurs lors de la première manche à domicile (24-20), avant d'être lourdement corrigés au match retour (48-22) gagnaient leur billet pour la finale en disposant, au bout du suspense, de nos protégés, sur le score de 30 à 24 après une rencontre de qualité où une nouvelle fois Idris CHOUITER et Émilien SAGNE, marqueurs d'essais, mais aussi Arnaud MADUPUY, auteur de 14 points au pied se distinguaient au sein d'un collectif valeureux mais finalement mis sous l'éteignoir.

Cerise sur le gâteau, récompense dans tous les cas, des efforts consentis par un groupe de qualité, conjugués à l'excellent travail du duo d'entraîneurs AUMAITRE-MARTINS ; les hommes du rassemblement étaient conviés à tutoyer le graal en s'immisçant dans le cercle très fermé des qualifiés pour les phases finales du Championnat de France. Cette compétition dont tous les clubs rêvent en début de saison, mais que très peu partagent, le printemps arrivé, envoyait le rassemblement vers le sud, le 15 mai 2022, dans la banlieue toulousaine, à QUINT-FONSEGRIVES précisément, défier les héraultais de l'U.S BEAULIEU. Diminués, émoussés, les Luborgnacais luttèrent vaillamment avant de rendre les armes, sur le score de 29 à 20. Pierre MAZEAUD, Julien COLOMBEAU et Yoann JUILLE s'illustraient néanmoins en inscrivant chacun un essai de

bonne facture alors qu'Arnaud MADUPUY ajoutait une pénalité et une transformation, alimentant le sentiment de frustration.

Avec le recul, cette saison 2021/2022, pleinement aboutie, restera à n'en pas douter, dans les mémoires, comme l'aboutissement d'une démarche initiée deux ans plus tôt mais fortement contrariée par la COVID 19 !

Elle laissera aussi l'image d'un passage de témoin souhaitée par Lionel AUMAITRE, l'entraîneur comblé, qui décidera de mettre entre parenthèses sa précieuse collaboration.

Bruno PICAL, vieille connaissance orngacoise, passée sous les couleurs noires et blanches, lors de la saison 2008/2009... acceptait de relever le challenge qui lui était proposé ! Il était loin d'imaginer les difficultés qui allaient rapidement se dresser sur sa route, difficultés concoctées par une Ligue de Rugby de Nouvelle Aquitaine peu encline à la concertation avec les clubs, quant au découpage géographique, à la composition des poules de la saison 2022/2023 et moins encore soucieuse de l'inflation kilométrique exponentielle induite. Versé dans la poule 4 de Régionale 3, en compagnie de l'A.S CHASTEАUX-LISSAC, du R.C PRIGONTIN (PRIGONRIEUX), du C.OL. PÉRIGUEUX OUEST, du S.A MONTPONNAIS (MONTPON-MENESTÉROL), du RUGBY CANTON PUY L'ÉVÊQUE, de l'U.S LANQUAIS-VARENNEs, du STADE BUISSONNAIS (LE BUISSON-DE-CADOIN) et du R.C VÉLINOIS (VÉLINES) ce ne sont pas moins de 2440 kilomètres auxquels le C.L.O se retrouvait astreint afin d'honorer ses engagements en matière de déplacements, contre 800 seulement pour la saison précédente ! Ainsi, pour se faire une idée du désastre, parmi les 182 clubs de Nouvelle Aquitaine engagés et répartis en trois niveaux de compétitions territoriales (R1, R2 et R3), le rassemblement se retrouvait-t-il fâcheusement au 5^{ème} rang général, pour le kilométrage effectué !

Cette situation inédite ne tardera pas à engendrer une vague de contestation crainte mais attendue au sein de l'effectif. L'absence ou la perte d'intérêt pour une telle formule poussera un certain nombre de joueurs à cesser leur activité, à en retarder la reprise pour quelques autres ou encore à échafauder de subtiles échappatoires lors « d'innovants » périple vers le Lot ou la Dordogne, pour les derniers...

Dans ce contexte plus que compliqué, le projet exposé lors de l'Assemblée Générale d'un des deux clubs, le 1^{er} juillet, est rapidement devenu caduque avant même la reprise des entraînements de présaison. Un nouveau cadre voyait le jour avec des contours encore nébuleux, mais quoi qu'il en soit autour d'objectifs raisonnablement bien plus mesurés.

De fait et alors que le championnat a traversé sa traditionnelle trêve des confiseurs, le C.L.O se classe provisoirement 6^{ème}, derrière les deux coleaders intouchables que sont le R.C PRIGONTIN et l'A.S. CHASTEАUX-LISSAC, candidats désignés à l'accession, mais à 10 points déjà du 3^{ème} le S.A MONTPONNAIS, 7 du 4^{ème} le C.OL.PÉRIGUEUX OUEST et à 2 du 5^{ème} l'U.S LANQUAIS-VARENNEs et ce, alors qu'il ne reste plus que trois rencontres à disputer pour le compte de la phase retour.

Ce bilan incontestablement moins flatteur que le précédent, mais fatalement attendu, ne doit cependant pas altérer toute projection positive pour la fin de saison ... La mise en place par la Fédération d'une compétition parallèle au Championnat de France, intitulée Challenge Fédéral et réservée aux clubs terminant à un rang intermédiaire doit justement apporter une source de motivation nécessaire pour accéder quoi qu'il en soit à de nouvelles joutes nationales ! Fort de six victoires pour sept défaites, le rassemblement a malgré tous ces vents contraires, encore les cartes en main, pour s'offrir de nouvelles séquences chargées d'émotions...



Au premier rang, accroupis, de gauche à droite : DANDALEIX Christian (Président), FAUCHER Loann, SAGNE Émilien, MADUPLY Arnaud, CHOUITER Idris, DELPIT Morgan, MAZEAUD Pierre, CROS Rémi, TORD Florian, LE VEZU Raphaël, DEJONGHE Cédric.

Au deuxième rang, debout, de gauche à droite : CHARRIERAS Christophe (soigneur), PICAL Bruno (Entraîneur), MARTINS Raoul (Entraîneur), JUILLE Yoann, BORIE Thibault, MONTET Florient, FAUREL Jérémy, VALADE Clément, LABONNE Baptiste, ANGLES BESO Kévin, MALAGNOUX Benjamin, NANOT Aymeric, DARLAVOY Nicolas, PASCAREL Jérôme, LAURENT Alexandre, BEDUNEAU Simon, VAREILLE Olivier (Vice-président), FAUREL Jean-Pierre (Vice-Président).

Absents : ABADIE Paul, BEAUSSIER Adrien, COLOMBEAU Julien, DUMAS Baptiste (D.L), GEORGE Édouard, LUGIN Théo, POUGET Yoann, SADARNAC Christophe (D.L), SADARNAC Kévin, SAGEAUX Julien.



Premier rang, accroupis, de gauche à droite : DANDALEIX Christian (Président), MARTINS Raoul (Entraîneur), LUGIN Théo, LE VEZU Raphaël, SAGNE Émilien, MADUPLY Arnaud, SAGEAUX Ludivine (Présidente), DARLAVOY Nicolas, TORD Florian, CHOUITER Idris, LAURENT Alexandre, SAGEAUX Julien, LAJOIE Morgane (Dirigeante).

Deuxième rang, debout, de gauche à droite : MAZEAUD Pierre, VAREILLE Olivier (vice-président), CHARRIERAS Christophe (soigneur), PICAL Bruno (Entraîneur), SADARNAC Christophe (D.L), DELPIT Morgan, NANOT Aymeric, DEJONGHE Cédric, BORIE Thibault, JUILLE Yoann, VALADE Clément, ANGLES BESO Kévin, BEAUSSIER Adrien, PASCAREL Jérôme, BEDUNEAU Simon, MONTET Florient, GEORGE Édouard, FAUCHER Loann, RENAUDIE Jean-Claude (Trésorier Adjoint), FAUREL Jean-Pierre (Vice-Président), CROUSILLAC Chantal (Dirigeante).

Absents : ABADIE Paul, COLOMBEAU Julien, CROS Rémi, DUMAS Baptiste (D.L), FAUREL Jérémy, LABONNE Baptiste, MALAGNOUX Benjamin, POUGET Yoann, SADARNAC Kévin.

IL SE PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE AU SEIN DU

CLUB LUBERSAC-ORGNAC...

Alors que le CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS et le RUGBY CLUB LUBERSACOIS vivent et partagent leur quatrième saison de vie commune, sous la forme du rassemblement intitulé CLUB LUBERSAC-ORGNAC, revenons si vous le voulez bien, sur l'année civile écoulée.

Versé dans la poule 4 de Régionale 3, en compagnie de l'A.S CHASTEAX-LISSAC, du R.C PRIGONTIN (PRIGONRIEUX), du C.OL. PÉRIGUEUX OUEST, du S.A MONTPONNAIS (MONTPON-MENESTÉROL), du RUGBY CANTON PUY L'ÉVÊQUE, de l'U.S LANQUAIS-VARENNES, du STADE BUISSONNAIS (LE BUISSON-DE-CADOIN) et du R.C VÉLINOIS (VÉLINES) le C.L.O, coaché par le binôme nouvellement constitué de Bruno PICAL et Raoul MARTINS, effectuait une phase retour équilibrée, quant aux résultats. Ce bilan respectable, compte tenu de l'adversité à forte coloration dordognote se soldait par une cinquième place derrière le R.C PRIGONTIN, l'A.S CHASTEAX-LISSAC, le S. A MONTPONNAIS et le C.OL. PÉRIGUEUX, avec 39 points, 8 victoires pour huit défaites, 355 points inscrits pour 346 encaissés.

Classé 35ème sur 70 au niveau régional (Nouvelle Aquitaine) le rassemblement se voyait offrir une opportunité de prolonger une saison, somme toute, correcte en participant aux barrages d'accession aux 32èmes de Finale du Challenge de France. Pour ce faire, le C.L.O se rendait à LA SOUTERRAINE, le 16 avril 2023, pour y rencontrer le STADE MARCHOIS, sur la pelouse du stade du Cheix. Grâce à deux essais de Julien SAGEAUX et Pierre MAZEAUD et deux pénalités d'Arnaud MADUPUY, les Lubornacois remportaient la mise sur le score de 16 à 5 !

Cette belle victoire en terre creusoise ouvrait ainsi les portes de ces 32èmes de Finale du Challenge de France, pour lesquelles le C.L.O allait parcourir 460 kilomètres aller-retour, pour affronter l'A.S BASTIDOISE, le 7 mai 2023, dans l'enceinte de son stade Michel AGASSE à LA BASTIDE SAINT-GEORGES, dans le Tarn...

Face à une robuste équipe à large composante néo-calédonienne et wallisienne, le C.L.O faisait, malgré la fatigue engendrée par ce long déplacement, plutôt bonne figure. Cependant, même si l'on assistait à une très belle prestation collective avec deux essais d'Idris CHOUITER et Julien SAGEAUX, auxquels s'ajoutaient 5 pénalités et 2 transformations de Morgan DELPIT, le rassemblement s'inclinait avec les honneurs sur le score de 35 à 29 et quittait la compétition !

Le retour aux affaires, à l'intersaison, de Lionel AUMAITRE dans un trio de coachs (une première dans l'histoire des deux clubs) permettait à « Karlouche » autrement dit Adrien VALET de gagner ses premiers galons d'entraîneur en cours de formation. Avec un effectif largement amputé par 16 départs ou arrêts, le C.L.O devait une nouvelle fois se retrousser les manches pour reconstruire...

Intégré pour la saison 2023/2024, à la poule 3 de Régionale 3, beaucoup plus géographique, en compagnie du C.OL.PÉRIGUEUX OUEST, du C.A MEYMAC, du R.C AUBUSSONNAIS 23 SUD, du R.C TREIGNACOIS, du R.C CHAMEYRACOIS, du XV des FEUILLARDIERS (BUSSIÈRE-GALANT), du rassemblement AMBAZAC R.C / U.S SAINT-LÉONARD RUGBY et du R.C LES HIRONDELLES SAINT-GERMAIN (LES BELLES), le C.L.O a su, contre vents et marrées, insuffler une nouvelle énergie propice à la constitution d'un groupe, pour le coup, plus compétitif. Cette énergie positive lui permet à mi-parcours d'afficher un bilan prometteur avec, à ce jour, 9 victoires pour une seule défaite. Le calendrier de la phase retour, moins favorable, devra malgré tout confirmer les espoirs entrevus avant la trêve des confiseurs ! L'objectif commun de participer aux finales de Terroirs, qui auront lieu cette année, dans la superbe enceinte du stade Albert BORDES de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, le 7 avril, ainsi qu'aux phases finales nationales, reste plus que jamais une attente aujourd'hui raisonnée mais certainement structurante pour les prochains mois.

Le CLUB LUBERSAC-ORGNAC tient à remercier ici, ses nombreux et fidèles supporters ainsi que ses partenaires. Grâce à eux, il véhicule toujours une belle image et soigne sa réputation de club familial et de proximité ; il a pu le constater récemment encore, lors de son passage dans les foyers de la commune, à l'occasion de la présentation de son calendrier, pour laquelle il a reçu le meilleur accueil. Il profite, par ailleurs, de cet espace d'échange pour remercier les généreux donateurs et les invite à partager d'autres moments de convivialité en participant notamment à sa soirée « Moules – Frites », le samedi 3 février et en contribuant au grand retour de son Loto, le samedi 16 mars prochain.

Le C.L.O et tout particulièrement le CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS, son président, ses dirigeants, entraîneurs et joueurs profitent de ce mois de janvier pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour une belle et bonne année 2024, avec plein de bonheur partagé et une santé pérenne !



Au premier rang, accroupis, de gauche à droite : Christian DANDALEIX (Président), Raoul MARTINS (entraîneur), Nicolas MIGOUT, Émilien SAGNE, Pierre MAZEAUD, Julien SAGEAUX, Arnaud MADUPUY, Théo LUGIN, Alexandre LAURENT, Corentin MAZY, Alexandre DELAIRE, Élie AUMAITRE.

Au deuxième rang, debout, de gauche à droite : Jérémy FAUREL, Sandrine FAUREL (dirigeante), Jean-Louis BESSE (bénévole), Ludivine SAGEAUX (dirigeante), Jean-Pierre FAUREL (dirigeant), Nicolas BESSE, Adrien VALET (entraîneur), Christophe SADARNAC, Guillaume PLU, Kévin ANGLES-BESO, Clément VALADE, Baptiste LABONNE, Florient MONTET, Benjamin MALAGNOUX, Simon BEDUNEAU, Mickaël VEYSSIERE, Ludovic DUTHEIL, Loann FAUCHER, Jean-Claude RENAUDIE (dirigeant), Lionel AUMAITRE (entraîneur) Marie-Line MICHEL (Présidente), Christophe CHARRIERAS (soigneur), Chantal CROUSILLAC (dirigeante), Philippe ANTIN (dirigeant).

Absents sur la photo : AGRAFEL Jean Pacôme, Idris CHOUITER, Gilles CELERIER (dirigeant), Nicolas COLOMBEAU, Patricia DANDALEIX (dirigeante), Baptiste DUMAS (double licence), Yannick DUTEIL, Pauline FAUREL (dirigeante), Paul GOUMY (double licence), Thomas GOURSOLLES (double licence), Morgane LAJOIE (dirigeante), Fabien LEVEZU, Raphaël LE VEZU (double licence), Morgane NORELLE (dirigeante), Jérôme PASCAREL, Quentin RABADAN (double licence), Antoine THOMASSON, Olivier VAREILLE (dirigeant).

CLUB ORGNAC AMITIES

Qu'est-ce que **ORGNAC AMITIE** ? C'est une association qui souhaite réunir les « **Anciens** » et les « **Plus jeunes** », ouverte à tous.

Elle se réunit environ une fois par mois, principalement le jeudi, pour le plaisir de se rencontrer, à l'occasion de goûters, discussions, mais aussi de repas et de voyages.

Toutes les personnes et leurs idées sont les bienvenues.

Elle organise aussi des journées SCRABBLE et BELOTE (autres à voir), les jeudis après-midi à la mairie ;

Également, des approfondissements informatiques et une randonnée par semaine, grâce à la bonne volonté de certains de ses membres. **Un grand merci à eux.**

L'année **2023**, après une année 2022 « blanche, (covid oblige) a vu le redémarrage de notre association de nombreux goûters (galettes, crêpes, Pâques, châtaignes etc...)

Aussi un voyage à Aubusson, capitale de la tapisserie où nous avons visité une manufacture de fabrication de tapisserie, impressionnante par sa précision, et sa minutie. Puis après un très bon repas, visite de la Manufacture des Tapisseries d'Aubusson.

Sans oublier notre repas annuel dans un restaurant de la région.

Nous tenons aussi, par ce bulletin à remercier la municipalité, et particulièrement **Madame le Maire, Milena Loubriat**, pour son aide financière et la mise à disposition de salles de réunion, mairie et Paul Comby aux Fombiarden, qui nous permettent de nous retrouver.

Mais aussi merci aux « **anciens** » qui nous apportent leur expérience et nous permettent de mieux connaître notre commune et ses trésors cachés.

Nous espérons que votre curiosité vous incitera à nous rejoindre et serons très heureux de vous accueillir.

FRANCINE MESPOULHES Vice-Présidente



« devant la manufacture de tapisseries d'Aubusson »

L 'ANNEE 2023 DU COMITE DES FETES

L'assemblée générale s'est tenue le 12 juin 2023, le bureau a été reconduit :

Présidente : Pasquier Brigitte Vice-Président : Parveau Pierre

Secrétaire : Parveau Cindy

Secrétaire Adjointe : Charpentier Sandra

Trésorière : Larivière Jeanine Trésorière Adjointe :
Moury Adrienne

Le conseil d'administration compte des membres supplémentaires.

Le 29 janvier 2023 a eu lieu le concours de soupe à la salle polyvalente Paul Comby ; celui-ci avait été reporté pour cause Covid.

Le samedi 1 Avril 2023 soirée Couscous en musique s'est tenu à la salle polyvalente Paul Comby ; étaient présents 98 personnes.

Le feu de St Jean le samedi 24 juin 2023 dans le bourg à la Forge dans une ambiance chaleureuse et convivial, un magnifique feu préparé par les agents communaux et la tonne d'eau comme tout les ans prêtée par Pierre Faucher. Merci à eux.

La fête de la St Martial le samedi 1 juillet 2023 avec le concours de pétanque avec 32 équipes présentes ; nous les remercions. Le soir s'est tenue la soirée Burger comme l'année dernière, très appréciée ; celle-ci était animé par le DJ Seb. Dimanche 2 Juillet messe de la St Martial suivi d'un apéritif offert par le comité des fêtes ; l'après-midi course de caisses à savon dans le bourg et s'est suivi le repas sous le préau de la Forge avec 98 personnes présentes et ensuite nous avons pu admirer le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.

Le vide grenier et le marché artisanal le dimanche 27 Aout 2023 organiser en partenariat avec familles rurales de Voutezac, s'est déroulé sous le soleil ; les exposants étaient au rendez-vous.

La soirée beaujolais s'est déroulée le samedi 18 novembre 2023 à la salle polyvalente Paul Comby des Fombiardes, soirée animée par le DJ Max.

Le Noël des enfants n'a pas eu lieu faute de participation l'année précédente.

La Présidente

Pasquier Brigitte

La secrétaire

Parveau Cindy



LA PETITE BELETTE – EPICERIE/CAFE ASSOCIATIVE

L'épicerie/café associative « La petite belette » est bien installée au cœur du village, 36 place de l'église, depuis juin 2021 et est ouverte 4 demi-journées par semaine, l'hiver, et six demi-journées l'été.

Elle offre plus de 400 produits répartis en trois gammes : les indispensables (produits classiques vendus en supermarché), une offre « bio » à prix très accessible, et les productions locales choisis avec attention (charcuterie, boissons, huiles, café, produits issus de l'apiculture, confiserie, biscuits, savons...).

Vous y trouverez aussi les baguettes et viennoiseries de la boulangerie de Voutezac, ainsi que de nombreuses offres plus saisonnières sur commande : plateaux de fruits de saison, asperges... et aussi des produits à « prix libre ».

Un petit complément à l'offre de l'épicerie : le premier vendredi de chaque mois « la petite marchande d'histoire » vient installer sa librairie itinérante sur la place de l'église, et nouveauté : vous pouvez lui faire des commandes qui seront livrées chez vous !

La petite belette est aussi un espace convivial et de rencontre autour d'un petit café ou d'un verre de jus de fruit, d'un sorbet ou d'un cornet de glace l'été. Sa fréquentation est régulière, même en hiver, et permet d'échanger les petites nouvelles du village.

Nous sommes heureux d'accueillir toute l'année une clientèle fidèle mais aussi de voir arriver de nouveaux habitants et de recevoir les habitants saisonniers d'Ornac, eux aussi très fidèles.

Au cours de l'année 2023, plusieurs journées festives et conviviales ont été organisées pour mettre à l'honneur les cuisinières et cuisiniers du village (concours de friandises de Noël, repas réalisés lors du festival), et les artistes du village et des environs (danseurs et musiciens).

Le concours/dégustation proposé pour la 3ème fois en décembre a encore reçu un franc succès : 10 personnes du village ont proposé leurs créations culinaires, 29 sont venues déguster et voter, et des cadeaux sont offerts en remerciement.

Le festival estival, ouvert à un public dépassant largement le cadre du village, fut encore un beau moment de bonheur, alliant tranquillité, simplicité et partage, et avec un temps particulièrement émouvant lors de la projection des films en hommage à Marcel Belette.

L'année 2024 s'annonce déjà pleine d'initiatives gustatives et culturelles alléchantes, histoire de toujours propager la bonne humeur et le plaisir d'être ensemble.

N'hésitez pas à nous contacter pour des commandes, renseignements et suggestions sur lapetitebelette19@gmail.com ou au 06 76 86 94 51. Et bien sûr, venez nous rencontrer, nous serons heureux de répondre à vos demandes.

Nous sommes parfois en recherche d'une ou deux personnes disponibles de temps en temps pour aider à tenir la boutique. Alors si le cœur vous en dit !...

Si vous souhaitez adhérer à notre association (10€) ou faire un don, vous pouvez le faire via notre plateforme sur Helloasso : <https://www.helloasso.com/.../adhesion-la-petite-belette>.



Les horaires d'ouverture pour cet hiver : Lundi et mardi 9h30 – 12h30

Vendredi 16h – 19h

Samedi 9h30 -12h30



ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE

Qu'est-ce que l'ANACR ?

L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR) est une association d'anciens combattants regroupant des résistants et des militaires des Forces françaises libres (FFL). Fondée en mars 1945 par d'anciens membres des Francs-tireurs et partisans, l'une des principales composantes des Forces françaises de l'intérieur (FFI), l'association s'ouvre en 1952 à tous les anciens combattants de la Résistance intérieure et de la France libre, et prend son nom actuel. Une Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance créée en 1993 auprès de l'ANACR contribue à entretenir la mémoire de la Résistance et de ses acteurs malgré le temps qui passe et la disparition de nombreux survivants. Aujourd'hui, ces 2 associations sont regroupées pour ne faire plus qu'une sous le nom d'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance.

L'ANACR 19, présidée par Bernard Delaunay, compte plusieurs comités locaux dont celui du secteur d'Objat.

Le Comité ANACR du Secteur d'Objat est créé en 1968 sous l'impulsion de Pierre dit « Jo » Guérin, son 1^{er} président. En 2003, ce dernier cède son fauteuil à Claude Gauthier qui démissionnera pour raisons de santé en 2015.

Le Comité ANACR du secteur d'Objat participe régulièrement à plusieurs manifestations chaque année. Nous comptons 3 drapeaux, ainsi notre présence en différents lieux est facilitée notamment lors de commémorations à des dates précises (8 mai, 14 juillet, 11 novembre). Nous veillons avec fidélité sur le 1^{er} drapeau du comité fièrement porté par René Froidefond, ancien Résistant, durant quatre décennies.

Nos déplacements en 2022 :

A Tulle, le 7 février, obsèques de Léon Bourgès, ancien Résistant ; Le 16 février au Pont Laveyras, commune de Beyssac ; le 27 février, assemblée générale de notre comité ; A Brive, le 3 mars, en la Collégiale Saint-Martin, obsèques d'André Raeymakers, porte-drapeau de l'AMMAC 19 Pompons Rouges (Association des Marins et Marins anciens combattants de la Corrèze) + Inhumation au cimetière Thiers. A Vitrac, le 8 mars, cérémonie de présentation du drapeau du Mémorial en présence de la préfète Salima Saa et de Pascal Coste, président du conseil départemental ; A Vigeois et Objat, le 19 mars, 60 ans du Cessez-le-Feu en Algérie ; A Vignols, stèle de la Garédie le 3 avril, hommages au groupe Jean-Robert ; Au Saillant de Voutezac, le 9 avril, souvenir de la rafle du 15 avril 1944 ; Le 8 mai à Objat (Yves), à Orgnac sur Vz (Emilian et Philippe), à Vigeois (Emilian), à Vignols (Alain) ; Du 8 au 14 mai, exposition à Allasac « Allasac comme en 39 / 45 » avec Thomas Laval, Patrice Reynal, Alain Dargery et Yves Ponthier ; Le 27 mai à Saint-Solve, inauguration de l'Esplanade Lucien Dupont en présence de Christiane Bastien-Dupont-Lauthelier, sa fille, Résistant élevé par ses grands-parents à Saint-Solve, né à Tulle le 22 mai 1922, exécuté au Mont-Valérien le 26 février 1943 ; Le 28 mai, à Orgnac, balade nommée « Sur les Pas des Résistants » aux stèles de la Chapoulie et de Theillet, commentée par Yves Ponthier et Lucie Lecomte-Rabe avec interventions de divers habitants. Puis, goûter dans les bois auprès de la sape réalisée par l'association présidée par Thomas Laval « Jadis Animations Historiques » avant de rejoindre à la salle polyvalente Paul Comby des Fombiarden, Jean-Claude Jarrige ancien professeur d'allemand au collège d'Objat, réalisateur en 2004 du témoignage de Robert Chambeiron, secrétaire-adjoint de Jean Moulin.

Le 15 août, 77^{ème} anniversaire de la Libération de Brive, stèle Jean Cariven, au Pont Cardinal et, sans drapeau, au Caillou lycée d'Arsonval ; Le 23 août, à Objat, sans drapeau, obsèques de Mme Jeanine Guérin, veuve de Pierre Guérin, ancien président du comité ANACR d'Objat ; Le 3 septembre, à Objat, forum des associations ; A Vitrac, le 10 septembre, Mémorial de la Résistance, déportations et martyrs. A Tulle, dimanche 2 octobre, assemblée générale départementale ; Le 11 novembre, à Objat, Vignols et Orgnac sur Vézère.

En 2023.

Jeudi 2 février, hommage républicain, Obsèques de Jean-Claude Yardin au cimetière de St Solve (Philippe) ; Mercredi 8 février, à Orgnac sur Vézère, obsèques de Irène Gauthier, veuve de Claude Gauthier ancien président de notre comité. (Yves) ; Jeudi 16 février, Le Pont-Laveyras (Yves) ; Dimanche, 26 février, Assemblée Générale, Hôtel de Ville Objat. Les 3 drapeaux ; Dimanche 19 mars, fin de la guerre d'Algérie. Objat (Emilian, Yves), Vignols (Alain), Voutezac (Philippe) ; Dimanche 3 avril, la Garédie, commune de Vignols (Philippe ; Alain) ; Samedi 15 avril, cérémonie commémorative du Saillant de Voutezac (Philippe et Emilian) ; Vendredi 26 mai, obsèques de notre ancienne trésorière, Monique Touron, veuve de Baptiste Touron au cimetière d'Objat (Philippe ; Yves) ; Samedi 27 mai, Tulle, inauguration de la stèle Lucien Dupont. Puis, les cérémonies officielles.

Nous remercions chaleureusement la municipalité d'Orgnac sur Vézère pour son fidèle engagement auprès de notre comité par la réédition de brochures et le remplacement des plaques sur les trois stèles ainsi qu'une gravure nouvelle sur la plaque du monument aux morts là où étaient inscrites faussement les dates « Guerre de 1939 / 1940 » remplacées par « Guerre de 1939 / 1945 » (merci à Mathieu Debest pour son œil vigilant), tout cela gracieusement. Dorénavant, les réunions du bureau se tiendront dans la salle de la bibliothèque, à la mairie de notre commune ainsi qu'à la mairie de Vignols.

Ce mardi 18 juin, à partir de 10 heures place de l'église, la commune d'Orgnac et le comité ANACR d'Objat seront présents pour commémorer le 80ème anniversaire des exactions commises sur 4 hommes arrêtés et torturés puis assassinés dont les stèles de la Chapoulie et de Theillet rappellent le martyre. Un repas de midi est prévu à la salle polyvalente.

Nous souhaitons également faire revivre le repas dansant du 8 mai à la salle polyvalente Paul Comby des Fombiardes, instauré par Guy Larivière et fidélisé par René Debest.

Le bureau de notre comité se compose ainsi :

Co-présidents : Yves Ponthier, Christine Gauthier-Bravard.

Secrétaires : Alain Dargery, Thomas Laval.

Trésorière : Annie Jarrige. Adjointe : Jacqueline Mamalet.

Porte-drapeaux titulaires : Philippe Bravard, Emilian Blanchard.

Porte-drapeaux suppléants : Yves Ponthier, Alain Dargery, Christine Gauthier-Bravard.

Chaque année, l'Assemblée Générale se tient à la mairie d'Objat le dernier dimanche de février.

Renseignements au 06.09.04.86.53 ou au 06.50.81.81.50.

Site internet : <http://www.anacr-objat.fr/>

Tous nos remerciements aux communes d'Objat, Orgnac-sur-Vézère, Saint-Solve, Vignols, Saint-Bonnet-la-Rivière, Voutezac, pour leur soutien et leur participation financière.



L'assemblée générale ordinaire de la société communale des chasseurs s'est déroulée le 2 juin 2023 à la Maison de la Chasse. Au cours de celle-ci, le bureau a été reconduit à l'identique. Cette saison, l'association est constituée de 25 adhérents.

Rappelons que l'ouverture de la saison de chasse 2022-2023 en Corrèze qui a eu lieu le dimanche 11 septembre 2022 avait comme maître-mot «la sécurité », rappelée par la Fédération de Chasse 19 dans un article paru dans La Montagne en date du 06/09/2022 « *une loi de juillet 2019, effective depuis juin 2021, oblige tous les chasseurs à passer une formation de sécurité valable 10 ans, et ce avant octobre 2030*».

Cette formation qui s'est déroulée le 28 avril 2022 à la Salle Polyvalente de Voutezac a été l'occasion de rappeler les gestes de sécurité à la chasse, et de pointer la dangerosité de certaines de nos pratiques ainsi que leurs conséquences. La sécurité à la chasse est primordiale : chacun étant responsable de son arme et de ses faits et gestes.

Sur le plan cynégétique, la saison 2022-2023 a été excellente avec 20 sangliers et 20 chevreuils prélevés et également quelques renards.

Actuellement, pour la saison 2023-2024, le tableau de chasse fait état de 31 sangliers et 13 chevreuils et quelques renards.

La société de chasse reste attentive à la prolifération des sangliers qui occasionnent de nombreux dégâts chez les agriculteurs, et s'efforce de réguler au mieux leur population, tout comme celle des chevreuils.

Tout comme l'an passé, la société communale des chasseurs a organisé une journée découverte de la chasse (sans arme) à laquelle ont assisté une vingtaine de jeunes orgnacois de - 16 ans, accompagnés de leurs parents et des chasseurs. Enfants et parents munis d'habits fluorescents fournis par la société ont pu apprécier ce moment de partage, certains groupes ayant eu la chance de voir du gibier. Cette matinée sportive et éducative s'est clôturée par un pot de l'amitié suivi d'un repas offert aux participants.



saucisses de sanglier au barbecue



pain cuit au four à bois

Le bilan financier reste stable grâce notamment au succès du traditionnel repas du 1^{er} mai que nous souhaitons maintenir. Un grand merci à tous les participants et bénévoles qui y ont contribué.

Le concours annuel de belote 2023 a remporté un vif succès, avec 24 équipes. Ce dernier s'est déroulé dans une bonne ambiance et chaque participant est reparti avec un lot de valeur. Félicitations à l'équipe SAGNE/LAVERGNE qui termine à la première place avec 3779 points devant PERRIER/DUFAURE (3761), MARSAC/MARSAC (3636), CELERIER/MOURY (3625) et LEYMARIE/PINAUD (3591).



Pour conclure, la société de chasse communale remercie tous les propriétaires terriens qui leur accordent leur droit de passage et de chasse, en nous permettant de pouvoir profiter pleinement de notre passion.

Le Président : Philippe LEYMARIE

La Société de Chasse Orgnac Propriétaires, lors de sa dernière assemblée générale a procédé au renouvellement de son bureau.

Elle a nommé :

- Président : Maleyrie Jean-Baptiste
- Vice-président : Sagne Yves
- Secrétaire : Favaro Laurent
- Trésorier : Henri Michel

Diverses activités ont eu lieu et notamment : deux concours de pêche à la truite. Un en mai suivi d'une paella et un autre en aout avec casse-croute. Le traditionnel repas des chasseurs à la salle des fêtes des Fombiarden a eu lieu en Avril.

Pour la saison 2023/2024 l'association s'est fixée les objectifs suivants :

- Amélioration des relations avec les promeneurs et les riverains
- Respect des limites de terrains de chasse concédés
- Pour diminuer les risques d'accident, installation de miradors pour la sécurité de tous (Après accord des propriétaires des terrains concernés)
- Respecter toutes les obligations liées aux activités de la chasse
- Respect du code de la route lors des déplacements



I- ACTIVITES 2023

Bilan du concert du 11 août 2023

Cette année, nous avons accueilli des musiciens corréziens, l'un de longue date, Quentin du Verdier, un jeune prodige de l'orgue, et l'autre d'adoption, puisque né anglais et ayant épousé une Corrézienne, Michael Labruyère, chanteur. Ils nous ont interprété une messe de l'Assomption, sur un orgue médiéval accompagné de chant grégorien. Sans renouer complètement avec la jauge usuelle de 150 auditeurs de la fin des années 2010, l'assistance a connu une nette augmentation par rapport aux deux années précédentes, avec 118 participants. De plus, nous avons eu l'honneur de recevoir Madame Patricia BUISSON, Conseillère départementale et Vice-Présidente du Conseil Départemental. La qualité du concert a été unanimement louée, l'ambiance de l'apéritif dînatoire fut très agréable, comme de coutume, une météo clémente couronnant cette belle soirée.

II- PROGRAMME 2024

Dans la lignée du succès du concert 2023, nous avons décidé de faire appel à un musicien de notre région : Jean-Yves Depecker, professeur de guitare au Conservatoire d'Aurillac et habitant Tulle. Il se produira le vendredi 2 août à 19 h et, comme d'habitude, le concert sera suivi d'un apéritif dînatoire.



III- TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ÉGLISE

Les travaux de la deuxième tranche, à savoir la restauration de la couverture des chapelles, du chœur et de la sacristie, ainsi que de la maçonnerie, se sont terminés à l'automne. Ils ont été menés à bien, malgré une mauvaise surprise de taille. En effet, la charpente présentait des pièces très dégradées, qui n'avaient pas été détectées par l'architecte et qu'il a fallu changer, d'où un allongement du calendrier et un surcoût de 39 000 € qu'une aide supplémentaire du Conseil Départemental a permis de financer en majorité.

Une troisième et dernière tranche portera sur l'intérieur de l'église et les travaux devraient démarrer en 2025, accompagnés par le lancement d'une deuxième tranche de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Enfin, la dégradation de la couleur des vitraux fait toujours l'objet d'analyses pour trouver un traitement approprié et durable. Deux méthodes ont d'ores et déjà été proposées par un atelier de vitrail. Toutefois, avant de s'engager, une experte auprès des Tribunaux nous donnera son avis sur leur bien fondé, lors d'une visite dans le courant du printemps.

Marc Guillard, Président de l'AESMOV

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA REGION DE VOUTEZAC

Familles Rurales s'est construit sur des valeurs fortes que les 2 200 associations affiliées incarnent au quotidien au travers des actions qu'elles mènent avec les familles. Le Mouvement défend ardemment le respect des différences, la tolérance et la solidarité. Il promeut les valeurs humaines indispensables à l'équilibre et au développement de la personne et de son milieu de vie. Chaque jour il agit pour donner à chacun et chacune sa place dans la société et combat toute forme de discrimination, de rejet ou de stigmatisation.

Nos principes d'action

Agir au plus près des familles

- Susciter la participation et l'implication des familles pour imaginer et coproduire des réponses à leurs propres besoins. Favoriser l'engagement et l'initiative citoyenne, soutenir la vie associative.
- Animer les territoires



Les activités et services offerts aux familles

- Activités sportives et bien-être (gym, yoga, pilates)
- Activités créatives et artistiques (ateliers créatifs, chorale les côteaux chantants, broderie, peinture sur soie, pastel, peinture, peinture zentangle...)
- Ateliers cuisine à Orgnac sur Vézère chaque mois



- Activités ludiques (scrabble)
- Activités enfants (modern jazz, ateliers créatifs)
- Service repassage qui se renouvelle avec des jeunes familles.
- Autres services aux familles : bourses aux plantes, bourse aux jouets, vide grenier, vide dressing...
- Temps conviviaux (concerts de la chorale, repas partagés de l'atelier cuisine, participation à la fête des pêches, participation au téléthon...)
- Temps d'information

En 2023, nous comptons plus de 190 familles adhérentes de Voutezac et des communes voisines. Les besoins et les attentes des familles évoluent au fur et à mesure des années qui passent. Nous remercions les municipalités de Voutezac, Orgnac sur Vézère et Saint Solve qui mettent gracieusement à notre disposition les locaux dont nous avons besoin pour toutes nos activités et services. La chorale les coteaux chantants dirigé par Christian Roque a donné son dernier concert en juin 2023. Après 18 ans de bons et loyaux services Christian a souhaité arrêter de diriger la chorale. Malgré de multiples contacts, nous n'avons pas trouvé un autre chef de chœur. Notre chorale est donc en sommeil pour quelques mois.

Congrès national Familles Rurales - Metz 2023

Les 14 et 15 octobre 2023, le Congrès national de Familles Rurales a réuni à Metz en Moselle, 1 200 responsables associatifs bénévoles et salariés des 80 fédérations départementales et régionales et de la branche jeunesse du Mouvement ainsi que les acteurs publics et privés (Etat, organismes publics, collectivités territoriales, entreprises, fondations...) et les acteurs associatifs de la vie des territoires.

Tous les 5 ans, cet événement majeur de la vie du Mouvement permet la rencontre, le partage des savoirs et des expériences, les échanges et la mise en œuvre de projets collectifs.

Placé sous le haut patronage de la Première ministre Élisabeth Borne, le Congrès 2023 "Transformer nos vies, réinventer nos territoires" voulait relever le défi des transitions en engageant l'ensemble du Mouvement et toutes ses parties prenantes dans la transformation profonde de nos vies et de nos territoires.

S'inspirer, s'engager, agir : comment faire société, faire ensemble, faire autrement pour se nourrir, se déplacer, travailler, fabriquer, s'épanouir, s'émanciper ? Le Congrès a amené une extraordinaire mobilisation, un engagement éclairé et met à l'honneur les territoires ruraux et les femmes et les hommes qui les font vivre.



La fédération départementale de la Corrèze a participé très activement à ce congrès (22 personnes). Trois personnes de l'association de Voutezac ont pu vivre ce temps dynamique, joyeux et intense (Céline VOIJOUR, Françoise MAURY et Florence DUVIALLARD).

A NOTER DANS VOS AGENDA :

**Familles rurales Voutezac fête son cinquantième anniversaire
le dimanche 23 juin 2024 à partir de 11h
Place de la république à Voutezac
Festivité toute la journée
Repas sur place
Activités pour les enfants, expositions, démonstration des activités...**

Bureau de l'association : Florence DUVIALLARD et Michelle VALTEAU (co -Présidentes) Françoise MAURY (secrétaire) Nicole DESCHAMPS et Gisèle RAMADE (Trésorières).

Administrateurs : Marilynne BOUTOT, Danièle CHATANDEAU, Marie Christine DERAEDT, Chantal DUFOUR, Dominique DUPONS, Muriel HENRI, Jacqueline HUYGUES, Maria LEGALL, Nicole POULVEREL, Maryse SOULINGEAS, Céline VOIJOUR.



Le Pays d'art et d'histoire à Orgnac-sur-Vézère

Durant l'année, une centaine de personnes ont participé à des visites en train entre Allasac et Uzerche. Ces visites présentent l'histoire de cette ligne reliant Brive à Limoges depuis 1893. Les participants ont pu découvrir les paysages offerts des gorges de la Vézère. Parmi ces paysages, la ligne offre un point de vue sur le château de Comborn, dont l'histoire médiévale est racontée au cours du trajet. Les voyageurs ont également pu comprendre les conséquences démographiques locales importantes liées à l'arrivée massive d'ouvriers venus travailler sur les chantiers de construction de nombreux ouvrages d'art (ponts et tunnels).

Présentation du Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire est un regroupement de 47 communes reconnu d'intérêt général. Il fait partie du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire, mis en place et soutenu par le ministère de la Culture.

Depuis plus de 20 ans, une équipe de professionnels met en place des expositions, des publications et des animations pour faire découvrir ou redécouvrir les richesses de ce territoire corrézien. Le Pays d'art et d'histoire a la volonté de dépoussiérer le patrimoine par des approches mêlant connaissance, découverte et émerveillement.

À travers ce label de qualité, les communes se sont engagées dans une démarche active de connaissance, de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Les actions menées visent un public large : les jeunes, les habitants et les touristes. En 2023-2024 le Pays d'art et d'histoire dresse le bilan des 10 années passées afin de renouveler la convention établie avec le ministère de la Culture.

Le Pays d'art et d'histoire en 2023

La fête des lumières participative " Les allumés d'Ussac " a réuni plus de 3 500 visiteurs les 20 et 21 janvier. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des bénévoles et des professionnels qui se sont mobilisés durant plusieurs mois : les 8 artistes locaux, les 312 élèves de l'école et leurs enseignantes ainsi que plus d'une centaine de bénévoles. La prochaine édition aura lieu en janvier 2024 à Chanteix. Le livret " Parcours Ussac ", édité à cette occasion, est disponible sur le site internet et au siège du Pays d'art et d'histoire.

Entre janvier et juillet, plus de 1 400 élèves ont bénéficié d'ateliers du patrimoine. Leur objectif est de sensibiliser les élèves à l'architecture et au patrimoine grâce à des activités variées (l'urbanisme, le paysage, les matériaux de construction...). Le programme des ateliers du patrimoine 2023-2024 a été présenté le 1er septembre lors de réunion de rentrée des directeurs d'école.

Samedi 1er juillet, l'Assemblée générale du Pah s'est tenue à Arnac-Pompadour. Outre les questions financières, ont été présentés le bilan des actions 2022, les projets 2023 et le renouvellement de la convention signée avec le ministère de la Culture. Enfin, Mme Bernadette Vignal a quitté la présidence du Pays d'art et d'histoire après 10 ans à ce poste. Pour lui succéder, a été élu M. Jean-Louis Lascaux, maire d'Allasac et vice-président de l'Agglo de Brive. Il est secondé par Mme Josette Fargetas, maire de Juillac et vice-présidente de l'Agglo de Brive.

Les animations grand public ont réuni environ 2 000 visiteurs notamment durant les vacances printanières, estivales et automnales ainsi qu'à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, durant lesquelles a été inauguré le nouveau livret « Parcours Saint-Aulaire ».

Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine, 19240 Allasac
05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr / www.vezereardoise.fr
rejoignez nous sur facebook : PahVezereArdoise

URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de remplir et de déposer vos actes d'urbanismes (permis de construire, déclaration préalable de travaux et certificat d'urbanisme) en ligne sur le site du service public (www.service-public.fr). Pour cela vous devrez vous connecter avec France Connect et choisir avec quel service vous identifier. Après demande en mairie, si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration au bout d'un mois, le projet est autorisé. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'autorisation.

Je choisis un compte pour me connecter sur :

service-public.fr

impots.gouv.fr

L'Assurance
Maladie



L'Identité
Numérique

mobile connect
et moi

santé
famille
retraite
services



Se souvenir de mon choix

Le service en ligne vous accompagne dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et, grâce au mode guidé, vous oriente vers la démarche à réaliser en fonction de votre projet.

Le mode libre permet d'établir les demandes pour tout type de projets.

A l'issue de la procédure :

Si la commune du lieu des travaux est raccordée au service AD'AU (Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme), le cerfa et les pièces jointes pourront lui être directement transmis par la voie électronique. Cette transmission devra être confirmée selon les modalités prévues par la commune destinataire.

Si la commune du lieu des travaux n'est pas raccordée au service AD'AU, ou si vous ne souhaitez pas utiliser la transmission par voie électronique, vous pourrez télécharger les documents complétés grâce à l'assistance et les déposer, accompagnés des pièces jointes, directement auprès du secrétariat de la commune compétente ou par voie électronique à l'adresse mail suivante mairie@orgnac.fr



Ce service en ligne couvre l'ensemble des formalités d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables) à l'exception des demandes de modification ou de transfert d'un permis délivré, des déclarations d'ouverture de chantier ou des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux.



Mais d'abord, qu'est-ce que les Terres de Corrèze ??

Vous êtes encore nombreux à vous demander que représente cette appellation. « Terres de Corrèze » symbolise la volonté des 3 communautés de communes : Pays d'Uzerche, Vézère MonédièresMillesources et Pays Lubersac-Pompadour, de travailler ensemble au développement touristique du territoire. Depuis 2020, un seul Office de Tourisme

œuvre à la promotion des 43 communes qui s'étendent des bords de l'Auvézère au sommet des Monédières, en passant par la vallée de la Vézère. En 2023, la commune de Bugeat a rejoint l'une des 3 ComCom, ce qui porte le territoire de compétence de l'office de tourisme à 44 communes.

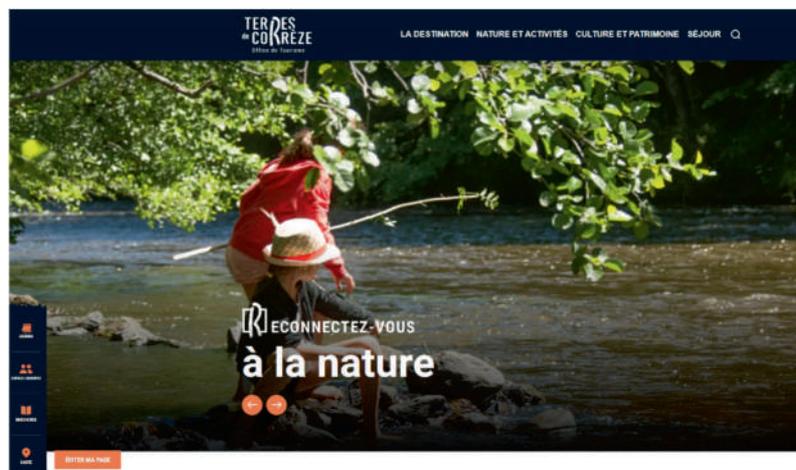
Il s'agit de faire la promotion de ces 3 territoires en parlant d'une seule voix, dans le but d'avoir un poids plus important en termes de communication et de disposer d'une offre touristique plus « alléchante » pour les journalistes, blogueurs et autres médias toujours en quête de sujets croustillants...

D'ailleurs, l'offre touristique de « Terres de Corrèze » représente plus de 5 500 lits marchands (*différents des lits chez la famille, les amis ou en résidences secondaires*) dont 47% des lits en campings, 28% en locations et meublés, 18% en hébergements collectifs et 7% en hôtels.

Le territoire « Terres de Corrèze », c'est : 23 campings (9 classés 3 étoiles), 14 hôtels (1 classé 4 étoiles et 6 classés 3 étoiles), 324 meublés de tourisme (69 classés 3 étoiles et 20 classés 4 étoiles), 70 chambres d'hôtes (labellisées gîtes de France ou chartées Terres de Corrèze), 9 hébergements insolites (cabanes, yourtes, lodges, totes cabanées, équilodge...), 10 gîtes de groupes ou d'étape, 1 résidence de tourisme 3 étoiles, 2 villages de vacances et 2 auberges collectives.

A ces hébergements déclarés, se rajoutent tous ceux qui sont vendus sur les plateformes de renom ; pour ces derniers on peut seulement regretter que l'office de tourisme n'ait aucun contact avec leurs propriétaires, ne connaît pas leur clientèle qui malheureusement est très souvent attendu le jour de leur arrivée par « une simple boîte à clefs » ! Si les plateformes de vente en ligne reversent bien la taxe de séjour, il apparaît que beaucoup de ces hébergements ne sont pas déclarés en mairie. La déclaration est une démarche simple et gratuite qui donne une légitimité à l'hébergeur en cas de plainte ou d'incident.

L'Office de Tourisme se dote d'un nouveau site Internet.



Outil indispensable à la promotion du territoire, ce site internet est le fruit de plusieurs mois de travail de la part de toute l'équipe en collaboration avec les agences Iris Interactive et Webetics.

Production de contenus, reportages photos et qualification des informations, rien n'a été laissé au hasard pour mettre en valeur les atouts de la destination. Il vise à promouvoir l'offre touristique du territoire à travers des thématiques identitaires, des articles, des conseils et astuces. La totalité du site est conçu pour la mise en avant

des prestataires des Terres de Corrèze.

Mis en ligne fin juin, vous pouvez le consulter à l'adresse : www.terresdecorreze.com

Des retombées médiatiques pour nos Terres de Corrèze !

Des médias séduits par nos atouts : Patrimoine remarquable, paradis des sports nature, événements et terroir authentique, sont autant de sujets pour mettre en avant notre destination. En 2023, l'Office de Tourisme a été sollicité par de nombreux médias et a participé à plusieurs accueils presse.

TV : C8 avec Vive la France, France 3 avec Les Carnets de Julie, France 3 avec Le Temps d'un Détour, Arte avec Invitation au Voyage, France 5 avec Échappées Belles

Radio : France Bleu Limousin avec les baladeurs de l'été, Dans les rues du Limousin

Presse quotidienne et régionale : La Montagne, la Vie Corrèzienne, Le P'tit Corrèzien

Magazines tourisme, voyages et sports : Détours en France, Mag Sud-Ouest, Randos Balades, Pays du Limousin

Presse étrangère : FrankreichErleben (mag trimestriel allemand exclusivement consacré à la France).

Blogs et réseaux sociaux activités outdoor, voyages : David Genestal pour Mon GR préféré

Site d'actualité : Ouest-France Pays de Loire

Guide de voyage : le Limousin insolite et secret (éditions Jonglez)

Générateurs de **notoriété et de retombées pour l'écosystème touristique**, ces opérations presse sont pour la plupart menées en collaboration avec Corrèze Tourisme et impliquent la participation active de prestataires du territoire.



Promotion gratuite de vos événements



L'Office de Tourisme Terres de Corrèze assure la promotion des événements ouverts au grand public (et non réservé aux adhérents d'une association) qui ont lieu sur les 44 communes du territoire.

Pourquoi informer l'Office de tourisme ?

Parce que toute l'année, c'est auprès de nous que se renseignent les visiteurs en séjour ou de passage, et les habitants en quête de sorties ; que ce soit dans nos bureaux d'accueil, sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux.

Pour les organisateurs qui ont une page Facebook, diffuser les

manifestations uniquement votre page, ne veut pas dire que l'Office de Tourisme en sera informé. A ce jour, trop de manifestations ne sont pas portées à notre connaissance, ce qui est pénalisant pour les organisateurs et pour les personnes en recherche d'informations. **Si vous souhaitez promouvoir vos événements, contactez-nous par mail : accueil@terresdecorrèze.com** pour recevoir le formulaire. Une fois le formulaire validé, nos équipes analyseront votre demande en vue de valider sa diffusion. L'Office de Tourisme Terres de Corrèze se réserve le droit de ne pas publier les informations contraires à sa ligne éditoriale ou qui seraient incomplètes.

Office de tourisme Terres de Corrèze :

Siège : 10, place de la Libération - 19140 UZERCHE

Mail : accueil@terresdecorrèze.com Tél : 05 55 73 15 71 Web : www.terresdecorrèze.com



CORRÈZE AUTONOMIE

Ensemble, prenons soin de vous



CORRÈZE AUTONOMIE,
le nouveau service public départemental
de l'autonomie.

150 agents du Département et un réseau
de partenaires mobilisés au quotidien pour
vous proposer un bouquet de services et un
accompagnement sur mesure avec :

- plus de **SIMPLICITÉ** pour les usagers et leurs familles ;
- une écoute et une présence de **PROXIMITÉ** au plus près des besoins de chacun(e) ;
- une plus grande **RÉACTIVITÉ** dans la réponse apportée.

Pour plus d'informations ou être accompagné(e),
contactez-nous :

05 55 19 19 19

(24h/24 - 7j/7)

correzeautonomie@correze.fr

www.correze.fr/autonomie

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

**service public
de l'autonomie**

Avec **CORRÈZE AUTONOMIE,**
le Département
vous accompagne au quotidien.

VOUS ÊTES :

- en **perte d'autonomie** (temporaire ou définitive)
- en **situation de handicap** (quel que soit votre âge)
- **aidant(e) familial(e)** d'une personne âgée ou handicapée

VOUS AVEZ BESOIN :

- d'une **information générale** sur une question **liée à l'autonomie**
- d'organiser votre **maintien à domicile** ou celui d'un proche (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, ...)
- d'une **écoute bienveillante** et d'un **accompagnement administratif** adaptés à votre situation (dossier APA, PCH, ...)

CORRÈZE AUTONOMIE
est à votre service :

1 J'appelle le **numéro unique 05 55 19 19 19**
(24h/24 et 7j/7)

ou je préfère adresser un e-mail à l'adresse dédiée :
correzeautonomie@correze.fr

2 J'expose ma situation/mon problème à un **agent qualifié**

3 Je bénéficie d'un **accompagnement « sur mesure »**
par un **référént unique de proximité**, qui peut se rendre
à mon domicile, en fonction de ma situation, pour m'aider



AIIDAH
Portage de Repas
à Domicile
05 55 98 97 49

L'Association Intercantonale d'Intervention au Domicile des Aînés et des personnes Handicapées dite **AIIDAH** est présidée par Didier MARSALEIX, Conseiller Départemental du canton d'Allasac.

Elle gère un service de portage de repas à domicile dont le siège social se situe 2 route de Brive à Vigeois.

Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allasac (nord).

Les menus élaborés par une diététicienne sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 3 formules au choix :

- **La formule gourmande à 10,50 €** composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert ;
- **La formule plaisir à 7,90 €** qui comprend une entrée, un plat (viande ou poisson avec légumes) et un dessert ;
- **La formule légère à 7,10 €** avec 1 entrée et 1 plat (viande ou poisson accompagné d'un légume).

L'association vous demandera une cotisation de 1 € par an.

Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie (aide à l'alimentation).

Ce dispositif, mis en place afin d'apporter un soutien prioritaire à nos aînés les plus impactés par l'augmentation du coût de la vie, permet d'octroyer une aide généralisée à l'alimentation de 1.50 €/jour pour tous les nouveaux bénéficiaires APA relevant du minimum vieillesse.

Ce service est sans engagement. De plus, il est assuré toute l'année et sans interruption.



Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70

ou par mail aiida@orange.fr



**RÉSERVEZ VOTRE VOYAGE
PAR TÉLÉPHONE
AU : 0970 870 870.**

La communauté de communes du Pays d’Uzerche, en lien avec la région Nouvelle-Aquitaine, propose son service de transport intercommunal en navette, le TIC’nav. Depuis le 1er septembre 2023, chaque habitant de la communauté de communes du Pays d’Uzerche peut profiter de ce nouveau service de transport collectif **au départ de son domicile, et à destination des points TIC’nav du territoire.**

Vous habitez à : Condat-sur-Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-vezere, Perpezac-le-noir, Saint-Ybard, Salon-la-Tour, Uzerche, Vigeois
et vous souhaitez aller à **Uzerche, Vigeois, Saint-Ybard, Masseret, Perpezac-le-Noir, Tulle ou Limoges ?**

🚗 Pour profiter du TIC'nav, réservez votre voyage par téléphone avant 17h la veille (vendredi pour les déplacements du lundi).

Voyage tout public

2,30 € 1 voyage

4,10 € Aller-Retour dans la journée

aquitaine.fr

Avec la carte solidaire

0,40 € 1 voyage

(Justifier d'une carte solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Demande sur transports.nouvelle-

POINTS DE DESSERTE TIC'nav

Perpezac-le-Noir

📍 Le bourg – Mairie

1er mardi du mois

- 🕒 Arrivée sur place à 9 h 30.
- 🕒 Retour, départ à 12 h.

Vigeois

📍 Le bourg – Centre Culturel

1er lundi du mois

- 🕒 Arrivée sur place à 8 h 40.
- 🕒 Retour, départ à 12 h.

Uzerche

📍 Gare SNCF

Tous les lundis et vendredis

- 🕒 Arrivée sur place à 8 h 15.
- 🕒 Retour, départ à 22 h 40.

Uzerche

📍 Maison médicale – Av. du Stade

1er vendredi du mois

- 🕒 Arrivée sur place à 8 h 30.
- 🕒 Retour, départ à 12 h.

Vigeois -> Tulle

📍 Covoiturage – Les Balladours

Tous les lundis

- 🕒 Arrivée sur place à 8 h 20 : car pour Tulle en correspondance gratuite à 8 h 24.
- 🕒 Retour, départ à 17 h 50 : arrivée du car de Tulle à 17 h 44.

Saint-Ybard

📍 Le bourg – Mairie

1er jeudi du mois

- 🕒 Arrivée sur place à 9 h 30.
- 🕒 Retour, départ à 12 h.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC) prévoit une **généralisation du tri à la source au 1^{er} janvier 2024** pour tous les producteurs de déchets en France. Elle **impose aux collectivités de proposer à tous les particuliers une solution de tri à la source des restes de repas** qui pourra s'articuler autour de plusieurs solutions :



La stratégie du Sirtom :

- Déployer une collecte des biodéchets en porte-à-porte dans les villes les plus urbaines
- Déployer une collecte en apport volontaire dans les communes avec des centres-bourg denses
- Proposer le compostage individuel ou partagé dans les communes les moins denses.

Le SIRTOM vous accompagne en mettant à votre disposition un **Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- Un composteur d'un volume au choix (Règlement de la participation financière par chèque à l'ordre du Trésor Public) :
 - 400 litres : 20€
 - 600 litres : 30€
 - 800 litres : 40€
 - 1m³ en bois Douglas : 100€
- Un bio-seau pour transporter vos déchets de cuisine
- Un mélangeur qui permet de retourner et d'aérer le compost
- Un guide du compostage



Où se procurer un Pack Compost ?

- Retrait immédiat dans nos locaux administratifs : Zone de la Marquise, Avenue du 4 juillet 1776 à Brive
- Réservation et livraison dans les mairies hors Brive, en remplissant et retournant le formulaire ci-dessous :

COUPON REPONSE à retourner au SIRTOM de la Région de Brive
CS11019 - Av. du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX

Vos coordonnées

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

Tel : Mail :@.....

Choix du matériel

	Montant	Quantité	Participation totale
Pack 400L	20€		
Pack 600L	30€		
Pack 800L	40€		
Pack 1m ³	100€		
TOTAL			

Livraison et retrait

Retrait auprès du SIRTOM - Av du 4 Juillet 1776 à BRIVE (de 8h à 12h et de 13h30 à 17h)

Retrait auprès de la mairie de mon domicile (celle notée dans mes coordonnées ci-dessus).

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018 il exerce la compétence GEMAPI pour le compte de 4 EPCI (68 communes) qui lui ont transféré cette compétence.

Seule collectivité Gemapienne de la Corrèze a disposé d'une régie, le SIAV réalise des travaux tout au long de l'année. Ils consistent en des travaux d'abattage et d'enlèvement de chablis pour limiter le risque inondation, favoriser le maintien des berges et assurer la sécurité des usagers et plus particulièrement des kayakistes, en 2023 les agents sont intervenus sur :

- La Vézère : Saint-Pantaléon-de-Larche, Larche, Mansac, Cublac, Ussac, Voutezac, Allassac, Saint-Viance, Eyburie et Uzerche
- La Corrèze : Malemort, Brive-la-Gaillarde et Dampniat
- Voie verte à Malemort et Brive-la-Gaillarde
- La Loyre Vézère : Objat
- Le Maumont : Donzenac et Ussac
- Le Planchetorte : Brive-la-Gaillarde
- Entretien des aires canoës-kayaks sur la Vézère : Estivaux et Cublac

Durant l'étiage, en mars à la suite d'une sécheresse hivernale puis du 1^{er} juin à fin octobre, les agents du SIAV ont suivi 16 stations pour mesurer le débit et la température de l'eau hebdomadairement. Ces données en temps réel sont utilisées lors des Comités Ressource en Eau départemental comme aide à la décision pour les arrêtés sécheresse. En 2023, la vie aquatique a été mise en péril ou la station était en flaque pour 1 station sur 3. D'autant plus, du 24 août au 19 octobre, 99 % des stations étaient au mieux en difficulté pour la vie aquatique. Toutes stations confondues, c'est la mesure du 24 août où la température des cours d'eau était la plus élevée, atteignant en moyenne 22,8°C. La plus haute température mesurée est 28,6°C le 24 août sur le Pont Lagorce en aval de l'étang de Pontcharal. Sur les 22 mesures hebdomadaires, 8 d'entre-elles ont en moyenne une température de l'eau supérieure à 19°C.

Un des temps forts de l'année 2023 est la mise en place de la première action coordonnée sur le bassin Vézère/Corrèze retenue dans l'appel à projet EDUC'EAU de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dont le SIAV est structure porteuse pour l'ensemble des structures gemapiennes. Deux axes structurent ce projet : d'une part la mise en œuvre d'un programme d'animation « projet Vézère/Corrèze » sur la qualité et les usages de l'eau auprès des CM2, 6^e et 5^e animé par la Maison de l'Eau et de la Pêche 19 et la Ligue de l'Enseignement de la Corrèze et d'autre part, la création et acquisition d'outils de sensibilisation (jeu de rôle, matériel d'exposition, vidéos de vulgarisation, jeux d'ambiance).

Une convention de participation du SIAV avec financement aux opérations de pêches électriques réalisées par la FDAAPPMA de la Corrèze a été mise en place cette année. Ainsi, les agents du SIAV formés, ont participé à 41 pêches de sauvetage ou d'inventaire dont 12 sur le territoire du syndicat. De plus, dans le cadre du réseau thermie mis en place par la FDAAPPMA, les agents du SIAV ont installé et suivi presque 20 sondes et ils ont renseigné les données collectées qui servent pour tester les fonctionnalités du logiciel de la FDAAPPMA.

Les agents ont participé à des prospections de bivalves avec Limousin Nature Environnement.

Un projet de restauration de quatre mares communales et la création d'un sentier pédagogique se construit à Charrier-Ferrière avec l'appui technique du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transition de la région Nouvelle-Aquitaine et les Fonds Verts.

Le SIAV est présent dans différentes instances du territoire : à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vézère, au Conseil de Développement de la CABB, au SCoT Sud Corrèze, au Plan département de la Gestion de l'Eau de la Corrèze, au Comité Ressource en Eau départemental, aux réunions de gestion de la compétence GEMAPI de la Vézère aval avec le SMBVVD, du bassin versant de la Dordogne Moyenne et Cère aval avec le SMDMCA et Midi Corrèzien ou encore le bassin de l'Isle.

De plus, le SIAV et les techniciens de l'Entente se sont relayés sur deux jours pour tenir un stand, et pour la première fois, au Carrefour des Collectivités les 27 et 28 septembre 2023 à Brive-la-Gaillarde. Près de 100 personnes ont joué

aux Idé'eaux, un jeu ludique pour découvrir les enjeux, objectifs et actions du PPGC des bassins versants de la Vézère et de la Corrèze. Autant des élu .e.s de nos territoires, que des personnalités comme M. le Sénateur Claude Nougein, Mme la Députée Frédérique Meunier, M. le Préfet Étienne Desplanques, la Préfecture de la Corrèze et M. le Sous-Préfet Jacques Ranchère, le Président du Département de la Corrèze Pascal Coste, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, que des collectivités SDIS 19, CDG, et des entreprises L'Abeille Gaillarde, Qualyse et des citoyens.

La recherche d'un site pour accueillir la Maison de l'Eau, projet inscrit dans le PCAET de la CABB, a été une des missions marquantes de cette année 2023. Un groupe de travail a été créé pour étudier un potentiel projet sur le site de Garavet à Allasac.

Face à la fragilité de nos milieux aquatiques et de la ressource en eau, la production d'un programme pluriannuel de gestion coordonnée par bassins versants (PPGC) est en cours. Porté par le SIAV pour le bassin versant Vézère corrézienne et par Tulle Agglo pour le bassin de la Corrèze, l'année 2023 a été consacrée à ce programme. Le diagnostic réalisé par les technicien·ne·s a permis d'identifier et d'hiérarchiser les 9 enjeux présents sur notre territoire dont ont découlé des objectifs. Ces objectifs ont été validés et puis présentés à plusieurs reprises.

En complément à la GEMAPI, 4 compétences complémentaires existent au SIAV et ont été révisées pour mieux être définies et rendues actives. Les conclusions de cette étude sont utilisées pour la modification des statuts du SIAV, projet pour lequel un groupe de travail avec des délégués du SIAV a été créé. Concernant le site Natura 2000, une réflexion d'extension du périmètre du site est menée.

Le SIAV, fort de son expertise, intervient en milieu scolaire. Cette année, les agents sont intervenus auprès de la classe de Terminale Bac Pro "Aménagement Paysager" au lycée de l'horticulture et du paysage du pays de Brive afin de présenter les activités du SIAV en termes de gestion des milieux aquatiques et d'entretien de la ripisylve ainsi que d'échanger avec les élèves sur le parcours professionnel des agents et mettre en parallèle aménagement paysager et gestion de milieux naturels. Pour donner du sens à ces échanges, la rencontre s'est conclue par une mise en pratique avec la réalisation, par les élèves encadrés par les agents, d'une fascine de saule et de plantation d'hélophytes sur le canal du moulin afin de protéger le pied de berge de l'érosion.

Cette année, le SIAV a fait le choix de développer la sensibilisation notamment auprès des élu·e·s en proposant un programme d'animation « Fresque de l'eau » itinérant entre les communes membres. Lancé en juin, ce sont 8 ateliers qui ont permis de sensibiliser 45 personnes sur la ressource en eau.

L'année 2023 a été rythmée par 4 comités syndicaux qui ont permis, par le biais de décisions, de réaliser tous les projets cités.

Afin de communiquer régulièrement sur l'actualité et de vulgariser les notions complexes liées aux milieux aquatiques, le SIAV est très présent sur sa page Facebook « SIAV - Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère » (<https://www.facebook.com/siavezere/>), Instagram et LinkedIn.



RETROUVEZ LES ACTIONS ET L'ACTUALITE DU SIAV SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.SIAV-VEZERE.FR



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

5 rue des Gaulies – 19100 BRIVE LAGAILLARDE –

Tel. 05 55 17 07 22

Mail : accueil@siav-vezere.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 4 janvier 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Pierre FAUCHER, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE,

Absents excusés : Pierre PARVEAU (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2021 :

Approuvé à l'unanimité

BATIMENT TECHNIQUE

Après mise à jour du devis (oubli du coût de la toiture) une nouvelle délibération doit être prise avec le nouveau montant de 113 539€ HT afin de procéder à la demande de subvention DETR. Accepté à l'unanimité. Le permis de construire a été accordé.

DECISIONS MODIFICATIVES

Pour faire face à un dépassement budgétaire, des crédits sont transférés de la section de fonctionnement à l'investissement du budget communal : 1 523€. Pour l'exploitation de l'eau 354€77 sont versés au compte 66112 du 61523. Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION COLLEGE OBJAT

Une subvention est demandée par le Collège d'Objat pour financer un séjour sportif du 30/01 au 4/02 pour un élève d'Ornac. A l'unanimité 50€ sont accordés.

ENTRETIEN CHEMINS DE RANDONNEE

Une convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour assurer l'entretien et le balisage des chemins répertoriés par celle-ci (au nombre de 3 pour 29.5 km dont 8.5 en PDIPR) doit être signée. La CCPU se charge d'instruire la demande de subvention au Conseil Départemental (30%) pour le PDIPR. Le reste à charge pour la commune s'élève à 837€65 TTC ; il y aura deux passages par an. Approuvé à l'unanimité.

ORANGE

Un remboursement de 42€68 est présenté par Orange suite au changement d'abonnement et à l'installation de la fibre à la mairie. Approuvé à l'unanimité.

SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère)

Des modifications des statuts sont demandées pour l'adhésion à la carte des communes de Chasteaux et de Charrier-Ferrière. Approuvé à l'unanimité.

Réunion du SIAV à Varetz le 15 décembre ; Mme le Maire et D. MALEYRIE étaient présents.

Présentation du projet pour la création d'une Maison de l'Eau (peut-être à Malemort).

EGLISE

Les actes d'engagements ont été notifiés aux entreprises. Un R.V. sera pris avec celles-ci ultérieurement. Une demande de subvention a été adressée à « La Sauvegarde de l'Art Français »

AMENAGEMENT DU BOURG

Entretien téléphonique avec l'architecte en charge du dossier qui attend le calendrier du chantier de l'église pour lancer l'appel d'offres.

VOIRIE

Les entreprises LASCAUX et LALIGAND vont nous fournir des devis qui seront examinés en commission des travaux.

L'entreprise BUFFIERE procédera au débroussaillage des routes communales pour cette année.

LOTISSEMENT

Le 17 et le 23 décembre deux compromis de vente ont été signés chez Me GANE à Donzenac.

Dès la levée des clauses suspensives la signature définitive des actes de vente pourra avoir lieu, probablement en mars. Les deux permis de construire sont accordés.

TERRAIN AU STADE

Suite à la réunion du 13 décembre, Y. GLOUTON propose de vendre à la commune le terrain en location au stade. La superficie d'environ 1 000/1 200 m² sera calculée suite au bornage d'un géomètre. Deux devis ont été demandés. Se renseigner au sujet du prix à l'hectare des terres agricoles.

FDEE 19

Paul FREYSSINET a contacté la Fédération pour signaler le dysfonctionnement de l'éclairage public aux Fombiardes ; après visite sur les lieux, le problème s'est avéré être dû au changement du compteur par Enedis qui, prévenu, a fait le nécessaire.

FIBRE

Une visite sur place à Comborn a eu lieu le 24/11 avec M. MINIER – Conseil Départemental et un représentant d'AXIONE pour étudier les solutions envisageables pour le raccordement au vu des contraintes liées au site. Visite aussi d'un autre lieu qui pose problème pour le raccordement (dernier poteau trop éloigné de la maison).

DIVERS

* Rencontre avec Mme VITTE, libraire à Uzerche, qui souhaite venir sur la place à Orgnac le premier vendredi du mois l'a.m. et ce à partir de janvier. Elle a fait l'acquisition d'un véhicule pour aller vers les lecteurs potentiels dans les communes de la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

* Une conférence s'est déroulée le 12 novembre à la salle polyvalente des Fombiardes organisée par l'ANACR d'Objat. L'historien G. SANTIS a présenté son ouvrage sur la déportation en Algérie des indésirables français et étrangers en 1941/1942. Une trentaine de personnes ont suivi la conférence avec intérêt.

* Suite à la présentation faite en mairie le 27/10 par le Conseil Départemental du dispositif pour l'Economie d'Energie, un entretien a eu lieu avec M. HADJOU DJ de Corrèze Ingénierie le 22/11 qui a programmé la visite des bâtiments et des logements communaux pour le 7/01. Il nous enverra plus tard le diagnostic.

* Le 23/11 se sont tenues les Assises de l'Eau au Conseil Départemental en collaboration avec la Préfecture pour faire le point sur l'état des ressources et en optimiser la qualité et la quantité.

Mme le Maire et M. Freyssinet étaient présents.

* Le calendrier pour le bureau de vote est le suivant : pour les élections présidentielles le 10 et le 24 avril ; pour les élections législatives le 12 et le 19 juin.

* Suite à la demande de la Trésorerie d'Uzerche la commune a adhéré au service PAYFIP qui se charge d'imprimer et d'envoyer les factures d'eau aux administrés.

* Orgnac Amitiés a organisé un repas paëlla à la salle des Fombiardes le 25 novembre pour passer un moment convivial avec ses adhérents.

* Pour le Téléthon la municipalité a offert le 3 décembre un repas aux cyclistes d'Objat qui participent à la collecte des fonds. Le repas a été préparé et servi à la salle polyvalente « Paul Comby » par l'atelier cuisine de Familles Rurales de Voutezac.

* Le C.C.A.S. a offert le repas de fin d'année aux aînés de la commune le 4 décembre à la salle polyvalente dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

* Réunion à Vigeois le 15 décembre à la caserne des pompiers avec le président du SDIS et les élus du territoire pour un point sur le fonctionnement et les difficultés du service.

* Le 17 décembre la Chorale des Côteaux Chantants de Voutezac a tenu un concert de son répertoire dans l'église d'Orgnac devant un public bien intéressé.

Fin de séance 22h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 24 janvier 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE

Absents excusés : Pierre FAUCHER (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Sébastien SAGNE

VOIRIE

La Commission des travaux, après avoir parcouru les routes de la commune et après en avoir débattu, a priorisé les travaux de la route de la Courtine dont la dégradation est importante.

Le coût estimatif de l'opération d'un montant de 95 000 € HT se décompose comme suit :

- Travaux : 93 450 € HT
- Imprévus : 1 550 € HT

Exceptionnellement en 2022 les subventions de l'Etat (DETR) et du Département peuvent se cumuler comme suit :

Financeurs	Département 28 %	Etat DETR 40 %	Commune 30 %	Total HT
Montant de la participation	27 000 €	38 000 €	30 000 €	95 000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à présenter les demandes de subventions.

Pour mener à bien ce dossier nous ferons appel au cabinet « Conseil Voirie Aménagements » d'Objat dont les honoraires s'élèvent à 950€ HT. Approuvé à l'unanimité.

CCAS

La loi NOTRE du 7 août 2015 autorise, dans un but de simplification, les communes de moins de 1 500 habitants à remplacer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont le rôle consiste à apporter des aides aux personnes dans le besoin, par une commission qui reprend ses compétences. En conséquence son budget sera absorbé dans celui de la commune qui assurera la compétence sociale au moyen d'une commission dédiée qui sera présidée par un élu et qui sera composée aussi de membres de la société civile nommés par arrêté.

Le Conseil approuve à l'unanimité et les démarches nécessaires seront faites pour mettre en place la commission.

DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur installé devant la mairie, dont l'acquisition remonte à 2011, est hors d'usage. Son remplacement est urgent. Après présentation de divers devis, celui de la société SCHILLER est retenu pour un montant de 750€ HT ; un contrat d'assistance de trois ans (dont la première année est gratuite) est proposé à 84€ HT. Approuvé à l'unanimité.

Fin de séance à 22h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 10 mars 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU

Absents excusés : Sébastien Sagne (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Françoise MOMMELE

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU 10 JANVIER 2022 et du 28 JANVIER 2022 :

Approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les comptes administratifs sont présentés par Sandrine FAUREL secrétaire :

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 237 269.77 € Dépenses : 198 446.12 €
Résultat : 38 823.65 € Report année 2021 : 122 188.14 €
Résultat cumulé : 161 011.79 €

Section d'investissement

Recettes : 110 598.88 € Dépenses : 34 887.39 €
Résultat : 75 711.49 € Report année 2020 : - 6 200.18 €
RAR dépenses : 462 354.72 € RAR Recettes : 296 982.79 €,
Résultat RAR : - 165 371.93 €

Résultat cumulé : - 102 060.80 €

Total résultats cumulés : 58 950.99 €

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation

Recettes : 75 629.23 € Dépenses : 64 212.47 €
Résultat : 11 416.76 € Report 2020 : 19 632.06 €
Résultat cumulé : 31 048.82 €

- Section d'investissement

Recettes : 29 616.40 € Dépenses : 32 562.95 €
Résultat : - 2 946.55 € Report année 2020 : 53 016.99 €
Excédent : 50 070.44 €
RAR dépenses : 0 € RAR Recettes : 0 € Résultat RAR : 0 €
Résultat cumulé : 50 070.44 €

Total résultats cumulés : 81 119.26 €

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes : 142 560.68 €

Dépenses : 142 560.68 €
Report année 2020 : - 674.02 €
Résultat cumulé : - 674.02 €

- Section d'investissement

Recette : 141 159.74 €
Dépenses : 147 337.80 €
Report année 2020 : - 77 480.56 €
Résultat cumulé : - 83 658.62 €

Total résultats cumulés : - 84 332.64 €

Budget du CCAS

- Section de fonctionnement

Les comptes administratifs et les compte de gestion sont approuvés à l'unanimité des 9 votants ; Milena LOUBRIAT, maire, ne participe pas au vote.

TAUX D'IMPOSITION 2022

La commission des finances, qui s'est réunie le 15 mars, propose d'augmenter de 2% les taux d'imposition suivant le tableau ci-dessous :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2021 (%)	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 notifiées (en €)	Taux votés (%)	Produits (en €)
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	32,78	286 700	33,44	95 872
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	74,37	34 600	75,86	26 248
			Total	120 120

Ces taux sont approuvés à l'unanimité.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION 19

Vote à l'unanimité pour la contribution 2022 qui s'élève à 2 246.85€

Paul FREYSSINET a assisté à l'assemblée qui a procédé au vote du CA et du Budget 2022. Les finances de la FDEE19 sont très positives.

Les travaux au programme à ORGNAC cette année : remplacement du transformateur de Bressouneix.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Approuvé à l'unanimité la redevance 2022 d'occupation du domaine public :

ORANGE : 1 061 €

ACHAT ECRAN ORDINATEUR

Approuvé à l'unanimité l'achat d'un écran pour 199.17€ HT à Informatique Distribution.

ORANGE REMBOURSEMENT

Suite à l'installation de la fibre et à la souscription d'un nouveau contrat au stade, ORANGE rembourse un trop perçu de 65.36€.

Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

Des devis ont été demandé à l'entreprise LALIGAND/FREYSSINET pour les routes suivantes :

Champs d'Ornac 2 960€ HT - Pujol 5 000€ HT - Impasse du Péage 5 000€ HT - Laborie 1 000€ HT

Réunion de la commission des travaux lundi 4 avril pour se rendre sur le terrain.

Le service voirie du département va changer les panneaux limitation de vitesse aux Fombiardes et nous a proposé de poser de nouveaux panneaux lieu-dit en même temps.

TRAVAUX

Eglise : les ordres de service seront signés à la mi-avril pour une durée de 6 mois (mi-octobre). Pour permettre le début du chantier du parvis de l'église, la chapelle sud sera réalisée en priorité pour démonter les échafaudages à temps. SOCOBA se charge aussi de demander un huissier pour l'état des lieux du jardin privatif.

Aménagement du Bourg : présentation demain à 9h30 du nouveau projet, suite au diagnostic des fouilles réalisées par la DRAC. Probablement un avenant sera nécessaire pour l'intervention de l'architecte, mais le nouveau projet sera moins coûteux.

Local technique : un recours à l'emprunt est demandé. Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires seront sollicitées pour un emprunt de 70 000€ sur 15 ans.

Rappeler l'architecte pour une mise à jour du coût de la construction.

Stade : des devis ont été demandés pour rénover le Club House. Un chauffe-eau fuit et doit être remplacé.

ACHAT TERRAIN AU STADE

Après passage du géomètre le 9 février, la surface à acquérir est de 10a et 92ca. Une proposition d'achat de 900€ sera faite au propriétaire.

ELECTIONS

Présentation du planning des permanences du bureau de vote du 10 et 24/04. Du matériel fourni par la Préfecture est à retirer à Allasac.

DIVERS

*Fibre à Comborn : une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux) a été demandée par le Conseil Départemental pour mars/avril ; l'égavage a déjà eu lieu.

*La mairie était convoquée le 7/02 pour le bornage du terrain à lotir situé dans le bourg.

*Le 12 février visite de l'église du Pays d'art et d'histoire du Val de Loire qui était en Corrèze à l'occasion de l'animation « Les allumés de Juillac ». Le groupe a été accueilli par Milena LOUBRIAT et Brigitte MARSAC.

*SIAV : des réunions se sont déroulées le 14/02, 28/02 et 21/03 notamment pour voter les comptes administratifs 2021 et les budgets 2022. Dominique MALEYRIE et Milena LOUBRIAT étaient présents.

*Une réunion concernant les captages sensibles s'est tenue le 24/02 à Tulle avec l'ARS qui devrait intervenir à Orgnac pour faire le point sur place.

*Assemblée Générale de l'ANACR à Objat le 27/02 ; Milena LOUBRIAT a représenté la commune.

*Milena LOUBRIAT a assisté à une réunion pour la modification du PLU de Beyssac le 1/03.

*Une réunion a eu lieu le 4/03 avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour étudier la demande de M. DUPOND de faire évoluer son activité (vente directe). Une visite sur place est prévue le 19/04 avec le SDIS.

*Réunion d'AIIDAH (portage des repas à domicile) le 9/03 à Saint Bonnet ; Brigitte MARSAC a représenté la commune.

*Le 10/03 signature chez le notaire de Donzenac de l'acte de vente définitif d'un lot du lotissement du Poteau pour un montant de 11 901€90. Le compteur d'eau a été posé aujourd'hui et le contrat correspondant sera envoyé à l'abonné.

*La commission des impôts s'est réunie le 14/03.

*La commission des finances a été convoquée le 15/03 pour préparer le budget 2022 qui sera mis au vote le 11/04.

*Copil Natura 2000 le 17/03 pour choisir la structure qui portera le programme du réseau. Paul FREYSSINET a représenté la commune.

*Le 17/03 lors d'une réunion de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a été évoqué le transfert de la compétence eau prévue pour 2026. La CCPU commencera à étudier le dossier en 2023.

*Le 18/03 réunion de la commission électorale. Les cartes électorales seront imprimées et envoyées ; des conseillers aideront pour la mise sous plis.

*Cérémonie à Vigeois le 19/03 pour les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie. Milena LOUBRIAT a participé à la cérémonie.

*Assemblée Générale de Corrèze Ingénierie à Tulle le 30/03 ; Paul FREYSSINET a été présent.

*Cérémonie de la Garédie à Vignols le 3/04 : André GOLFIER a représenté la commune.

*La Gendarmerie Nationale a envoyé le rapport d'activité pour la période juillet/décembre 2021 (en comparaison avec 2020).

Fin de séance 22h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 28 mars 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE, Pierre PARVEAU

Absents excusés : Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE

BUDGETS 2022

Pour 2022 les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal par Sandrine FAUREL :

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
 - Recettes : 300 854.31 €
 - Dépenses : 300 854.31 €

- Section investissement
 Recettes : 590 138.52 €
 Dépenses : 590 138.52 €

Total résultats cumulés dépenses : 890 992.83 €

Total résultats cumulés recettes : 890 992.83 €

Ce budget primitif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
 Recettes : 112 847.82 €
 Dépenses : 112 847.82 €

- Section investissement
 Recettes : 81 315.38 €
 Dépenses : 81 315.38 €

Total résultats cumulés dépenses : 194 163.20 €

Total résultats cumulés recettes : 194 163.20 €

Ce budget primitif du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
 Recettes : 143 814.67 €
 Dépenses : 143 814.67 €

- Section d'investissement
 Recettes : 222 452.66 €
 Dépenses : 222 452.66 €

Total résultats cumulés dépenses : 366 267.33 €

Total résultats cumulés recettes : 366 267.33 €

Ce budget primitif du lotissement est adopté à l'unanimité.

CCAS

Le CCAS ayant été dissout au 31 décembre 2021 (remplacé par une commission des affaires sociales) il convient d'affecter l'excédent du fonctionnement d'un montant de 1 561.14 € au budget principal de la commune. Approuvé à l'unanimité.

ACQUISITION TERRAIN STADE

Le conseil adopte à l'unanimité l'achat des parcelles AT 300 et AT 302 d'une surface de 10 ares et 92 centiares pour un montant de 900€. Contact sera pris avec le notaire pour procéder à l'achat.

VOIRIE

Le programme de réfection voirie 2022 est arrêté à 14 551.99€ HT (devis FREYSSINET/LALIGAND).

Une demande de subvention (40%) sera présentée au Conseil Départemental pour 5 820.80€.

Les routes concernées sont :

Champs d'Orgnac	2 960.00
Laborie	1 000.50
Le Péage	5 093.75
Le Poteau	225.00
Pujols	5 047.74
Bressounneix	225.00

Approuvé à l'unanimité.

CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE

Le chauffe-eau du stade doit être remplacé. Le devis de l'entreprise EINSARGUEIX et FILS d'Uzerche d'un montant de 3 476.26€ H.T. est retenu. Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

*L'achat d'un tracteur sur le budget de l'eau pour l'entretien des terrains autour des captages et autres travaux est envisagé. Des contacts seront pris avec des vendeurs locaux.

*Des devis seront établis pour la rénovation du Club House (fenêtres, carrelage, isolation etc.)

*Le Comice Agricole aura lieu le 9 juillet à Perpezac le Noir. André GOLFIER a participé à la réunion de préparation ; sont prévus entre autres un concours de chevaux de trait et un marché de pays le soir.

*Les plaques des stèles et du monument aux morts nécessitent d'être refaites ; ce ne sera pas possible avant le 8 mai, mais elles vont être déposées après cette date pour les confier au marbrier.

Fin de séance 21h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 28 mars 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE, Pierre PARVEAU

Absents excusés : Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE

EMPRUNT

Pour la construction du bâtiment technique il est nécessaire de recourir à un emprunt de 70 000€.

Après consultation du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de la Banque des Territoires, l'offre de la Caisse d'Epargne a été retenue selon les termes suivants :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1.67%

Frais annexes : 70€

Périodicité de remboursement : annuelle

Date de première échéance : 25/07/2023

Type d'échéance : constante

Madame le Maire est mandatée pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

La réunion avec M. LEHUGER prévue le 6/04 est annulée (il ne dispose pas de tous les éléments du cabinet d'études). Une date sera définie ultérieurement.

Fin de séance 21h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 25 juillet 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE

Absents excusés : Brigitte MARSAC (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU

APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES REUNIONS DU 25 MARS, 4 et 5 AVRIL 2022 :

Approuvés à l'unanimité.

EGLISE

Après avoir découvert la toiture de la chapelle sud, l'état de la charpente s'est avéré être bien plus mauvais que prévu (impossibilité auparavant d'accéder sur les lieux pour constat) ; l'entreprise BLANCHON a chiffré un surcoût de 39 562€71HT et présenté

différentes propositions pour la suite des travaux. Le Conseil Départemental, sur présentation d'une nouvelle demande de subvention, financera à hauteur de 60%. L'AESMOV participera aussi avec la municipalité pour permettre l'exécution des travaux prévus. Approuvé à l'unanimité.

BOURG

L'appel d'offre pour l'exécution des travaux d'aménagement du parvis de l'église est en ligne depuis le 12 juillet jusqu'au 2 septembre. Une réunion s'est déroulée à la mairie le 7 juillet avec M. LEHUGER, architecte paysagiste en charge du dossier, en présence de Mme NICOLLE (CAUE), M. ESTRADÉ (Corrèze Ingénierie) et la commission des travaux.

LOCAL TECHNIQUE

Suite à la réunion du 14 juin à la mairie de la commission des travaux avec M. PASCAREL, les différents corps de métier ont été sollicités pour finaliser le dossier (suite à appel d'offre infructueux pour certains lots). Le Marché à procédure adaptée s'élève à 143 036€03 HT subventionné par l'Etat (DETR 51 093€) et le Conseil Départemental 35 759€. Reste à charge pour la commune 56 184€. Approuvé à l'unanimité.

STADE

La rénovation du Club House se poursuit : l'isolation, la peinture, la pose du carrelage etc. sont en cours. La pose des fenêtres se fera dernière semaine d'août par l'entreprise PIRONTE.

TRACTEURS

Un tracteur agricole John DEERE a été retenu aux établissements DOUSSEAD à Uzerche pour livraison en septembre, après remise en état, pour un prix de 25 000€ HT, financé par le budget du Service des Eaux. Une réflexion sera menée pour l'équipement en matériel attelé nécessaire. Approuvé à l'unanimité.

Le tracteur tondeuse KUBOTA a été volé dans la nuit du 4 au 5 juillet suite à l'effraction du local technique au cimetière. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Lubersac. L'assurance, suite au passage de l'expert, nous rembourse 6 500€ HT. Nous sommes à la recherche d'un autre tracteur.

VOIRIE

L'entreprise LALIGAND/FREYSSINET interviendra la première quinzaine de septembre sur les secteurs suivants : Le Péage, le Pujol, les Champs d'Orgnac et Laborie.

DELIBERATIONS

*Financement d'un voyage scolaire de l'école d'Objat à la Martière : 113€. Approuvé à l'unanimité.

*Participation aux frais de piscine du collège d'Uzerche : 90€. Approuvé à l'unanimité.

*Remboursement du garage FAURIE d'Objat d'une facture réglée deux fois (96€31). Approuvé à l'unanimité.

*Remboursement de 1 054€33 par GROUPAMA d'un dégât électrique au château d'eau causé par l'orage. Approuvé à l'unanimité.

*Remboursement de la caution de 320€00 à M. NONY, locataire à l'ancienne Poste, qui va quitter le logement le 30 juillet 2022. Approuvé à l'unanimité.

*Un bail de location pour le logement de la Poste est établi au nom de M. PAPON à compter du 1^{er} août 2022 pour un montant mensuel de 420€00 (320€ loyer + 100€ charges). Le dépôt de garantie est fixé à 320€00. Approuvé à l'unanimité.

*Corrèze Ingénierie a établi un bilan énergétique du bâti communal : le coût s'élève à 1 500€HT. Approuvé à l'unanimité.

*Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} août 2022. Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

*L'ANACR d'Objat a organisé une visite à la Vaysse, où une sape a été reconstitué, le 28 mai suivi d'une conférence à la salle « P. Comby » des Fombiandes.

*Les élections législatives se sont déroulées le 12 et le 19 juin avec une bonne participation.

*Brigitte PASQUIER, agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre. Un appel à candidature a été publié par le Centre de Gestion pour son remplacement.

*Le Pays d'art et d'histoire « Vézère Ardoises » laissera à Orgnac son exposition itinérante « L'Aventure du rail » du 3 au 9 septembre ; elle sera visible les 3 et 4 dans l'église à l'occasion du vide-greniers et salle de réunion de la mairie ensuite. Une conférence de Mme DELORD est programmée le samedi 3 à 18h salle de la Forge.

*Le diagnostic en cours sur le réseau d'eau par SOCAMA se poursuit ; un entretien avec le fontainier pour des compléments d'information s'est déroulé le 20 juin.

*Différentes manifestations se sont déroulées sur la commune avec succès : le 25 juin feu de la Saint Jean et les 2 et 3 juillet fête annuelle organisés par le Comité des Fêtes ; les 23 et 24 juillet les Estivales de La petite Belette.

*Des réunions de la Communauté de Communes se sont tenues le 28 juin et le 4 juillet ; Paul FREYSSINET a remplacé Mme le Maire.

*Assemblée Générale du CAUE à Pompadour : la commune a été représentée par P. FREYSSINET

*Le Comice Agricole de l'ancien canton de Vigeois s'est tenu le 9 juillet à Perpezac-le-Noir ; André GOLFIER a représenté la commune.

*Réunion du SIAV le 16 juin à Ussac : Mme le Maire et Dominique MALEYRIE étaient présents.

*Congés annuels des agents : Patrick RUE du 16/0/ au 4/09 ; Christian BOUTOT du 12 au 25/09 ; Sandrine FAUREL du 16/08 au 4/09. Le secrétariat sera fermé donc du 16/08 au 4/09 ; des permanences seront assurées les jeudis 18 et 25/08 et 1^{er}/09 de 10h à 12h par Mme le Maire et les adjoints.

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 21 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU

Absente excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2022 :

Approuvé à l'unanimité

MATERIELS

*Le tracteur John DEERE réservé chez DEFI-MAT à Uzerche a été livré. Son règlement, de 25 000€ HT imputé sur le budget de l'eau, est voté à l'unanimité.

*Suite au vol du tracteur KUBOTA l'assurance rembourse 7 800€ TTC ; pour le remplacer un tracteur ISEKI a été trouvé chez DOUSSAUD Equip'Jardin pour 7 000€ HT. Les deux décisions sont votées à l'unanimité.

*La commission des travaux s'est réunie le 7 septembre pour choisir du matériel à atteler au tracteur ; un broyeur d'accotement d'une valeur de 6 600€ HT sera disponible en début 2023 chez DEFI-MAT ; du matériel, attelé auparavant au tracteur volé, sera repris pour un montant à venir en déduction.

AMENAGEMENT DU BOURG

Après analyse des offres du marché à procédure adaptée pour la place de l'église côté portail l'entreprise EIFFAGE de Donzenac a été retenue pour un montant de 86 986€20 HT : approuvé à l'unanimité.

Suite au diagnostic des fouilles archéologiques préventives réalisées autour de l'église, une reprise du projet a été nécessaire avec un surcoût d'honoraires de 1 312€50 HT. Approuvé à l'unanimité.

EGLISE

Suite à la réunion de chantier du 7 septembre, un avenant aux travaux de l'église tranche 2 prolonge les travaux jusqu'au 11 avril 2023 pour le lot de maçonnerie SOCOBA : approuvé à l'unanimité.

Un avenant aux travaux de l'église tranche 2 prolonge les travaux jusqu'au 11 avril 2023 pour le lot de charpente BLANCHON et établit un surcoût de 39 568€45 HT : approuvé à l'unanimité. Le Conseil Départemental subventionnera ce surcoût à hauteur de 23 741€07 (60%) et l'AESMOV pourvoira au solde.

BATIMENT TECHNIQUE

Suite au changement du montant du marché un avenant pour les honoraires du Maître d'œuvre de 3 162€80 HT est présenté au conseil : approuvé à l'unanimité.

La première réunion de chantier aura lieu le 30 septembre à 8h à la mairie ; la commission des travaux est conviée.

La signature pour l'achat du terrain de Y. GLOUTON où le bâtiment sera implanté se fera chez le notaire le 28 septembre ;

DELIBERATIONS

*Une nouvelle convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat doit être signée : approuvé à l'unanimité.

*Médecine préventive : adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Corrèze : approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

Présentation du programme de voirie pour 2023. P. FREYSSINET préconise une information de l'état général de la voirie communale et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, notamment auprès des exploitants agricoles usagers d'engins lourds.

CHATEAU D'EAU

L'orage du 13 août a endommagé le parafoudre de la station de pompage aux Chaises Basses ; les alarmes n'ont pas fonctionné à cause du câble coupé sur la route de la station (Orange a été contacté à plusieurs reprises pour les réparations) Le château d'eau s'est vidé puisque les pompes étaient arrêtées. Hydrau-elect a procédé au remplacement de la pièce et une désinfection avec purge a été pratiquée. Lors de cette intervention nous avons constaté des fuites au niveau de la cheminée qui permet l'accès à la cuve du château d'eau. L'entreprise qui avait rénové la structure en 2013 a été contacté et une réfection de l'étanchéité s'impose. Une date d'intervention sera décidée prochainement.

Cette réparation sera à la charge de l'entreprise qui nous propose, pour un coût de 3 600€ H.T., de rénover le revêtement au-dessus du niveau de l'eau dans le réservoir. L'offre sera déclinée vu que cela ne concerne pas l'étanchéité mais l'esthétique.

DIVERS

*Des entretiens pour le recrutement d'un agent technique d'entretien se déroulent en ce moment pour remplacer B. PASQUIER qui part à la retraite fin septembre.

*Eclairage public : actuellement l'extinction des lampadaires se fait de 23h à 5h ; dans un souci d'économie d'énergie les horaires passeraient de 22h à 6h. Un inventaire sera fait pour repérer les éclairages qui pourraient être changés pour des LED (un certain nombre l'est déjà). Pour rappel l'éclairage public est une compétence de la Fédération d'Electrification.

*Les travaux d'aménagement du Club House de rugby se poursuivent et seront bientôt terminés.

*Les poteaux pour le déploiement de la fibre à Comborn sont en place ; visite sur les lieux avec les entreprises et le responsable du département le 8 août.

*Suite au décès de E. FAURE à Rouffignac le 5 août, le nécessaire a été fait avec les Pompes Funèbres pour l'enterrement le 12 août. Une lettre recommandée a été adressée au fils qui a pris contact avec la mairie et qui va s'occuper de la succession.

- Participation classe de neige à Chamonix de l'école de Vigeois pour 5 enfants habitant à Orgnac. Le coût par enfant est de 694€ financé comme suit : 40% Conseil Départemental (277€60) 30% la famille (208€20) et 30% la commune (208€20). Coût total pour la commune 1 041€. Approuvé à l'unanimité.
- Participation financière au séjour à Paris de deux élèves du collège de Lubersac à hauteur de 50€ par enfant. Approuvé à l'unanimité.
- Convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition gratuite de la plateforme de dématérialisation des marchés publics allant jusqu'à 40 000€. Approuvé à l'unanimité.
- A partir du 1^{er} janvier 2023 la comptabilité de la commune se fera sur le référentiel M57 comme préconisé par la loi NOTRe. Approuvé à l'unanimité.
- Il est envisagé l'achat d'un broyeur d'accotement pour l'entretien des routes et des chemins communaux. Défi-Mat a présenté un devis de 6 850€ HT (livraison au printemps prochain).

Une subvention de 2 660€ (40%) sera sollicitée auprès du Département. Approuvé à l'unanimité.

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits au budget 2022, ceci pour pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes.
- Taxe d'aménagement : la commune d'Orgnac prend acte du reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour les zones d'activité situées sur son territoire. Il n'y a pas de zones sur le territoire de la commune. Approuvé à l'unanimité.
- Décision modificative : pour pouvoir régler l'achat d'une nouvelle chaudière à gaz dans le logement de la poste (5 750€20 TTC) des crédits sont transférés du compte 2311 au 2135. Approuvé à l'unanimité.
- Motion envoyée à la préfecture par la commune pour exprimer les préoccupations qui découlent de la crise qui impacte sa capacité à faire face aux dépenses de plus en plus importantes et à la diminution du service public offert aux citoyens. Cette motion est à l'initiative de l'Association des Maires de France. Approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX :

Aménagement du Bourg : réunion à la mairie le 9 novembre avec C. LEHUGER et l'entreprise EIFFAGE pour présentation de l'opération finale et choix des matériaux. Le chantier débutera peut-être fin janvier, à condition que l'échafaudage de l'église soit enlevé.

Local Technique : le 28 septembre a été signé chez le notaire à Objat l'achat du terrain au stade où le bâtiment technique sera implanté. Une réunion avec le Maître d'œuvre, tous les corps de métiers concernés et la commission des travaux s'est déroulée à la mairie le 30 septembre pour démarrer l'opération. Des réunions de chantier auront lieu les jeudis à 9.30.

Eglise : les travaux avancent, mais ils sont en retard par rapport au calendrier ; le chantier sera interrompu bientôt lors des vacances de Noël.

Voirie : pour préparer la campagne de réfection de la voirie 2023 une visite sur les lieux aura lieu avec la commission des travaux.

Club House : les travaux de rénovation réalisés en régie sont terminés (isolation, fenêtres, carrelages, peinture...)

DIVERS :

- ↳ Défibrillateurs : la société SCHILLER viendra installer les défibrillateurs le 22 décembre. Quatre sites seront ainsi équipés : la mairie, place de l'église, le stade et la salle polyvalente.
- ↳ Réunion annuelle avec ENEDIS à Saint-Ybard le 11 octobre pour faire le point sur l'activité et les projets de la structure.
- ↳ Réunion autour de la Sécurité Routière organisée par l'Association des Maires à Tulle le 13 octobre
- ↳ Fin du chantier de pose de la fibre à Comborn le 13 octobre.
- ↳ Réunion de la Commission Sociale le 14 octobre en vue de préparer la distribution des colis de Noël et le repas des aînés qui se tiendra le 3 décembre.

- ↳ Madame le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de la FNACA de Vigeois le 27 octobre.
- ↳ Le 7 novembre jugement au T.G.I. de Brive suite au dépôt de plainte par Madame la Maire après le versement d'ordures ménagères devant la mairie.
- ↳ Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu sur la place à 11h ; l'entreprise BLANCHON qui travaille sur l'église réduira l'enceinte du chantier et SOCOBA va décoffrer le monument aux Morts.
- ↳ Une réunion au sujet des incivilités s'est déroulée à Tulle au Conseil Départemental le 17 novembre, Madame le Maire était présente.
- ↳ Une réunion du SIAV s'est tenue à Allasac le 28 novembre ; D. MALEYRIE et Madame le Maire y ont assisté.
- ↳ Le Téléthon est passé à la mairie le 2 décembre à 9h30 ; du café et des gâteaux étaient prêts pour les cyclistes et les accompagnateurs. Des jacinthes au profit du Téléthon ont été vendues notamment lors du repas des aînés.
- ↳ Des propriétaires de Comborn nous ont signalé un arbre qui menace de tomber et qui pousse dans le talus qui soutient le chemin rural allant de la route départementale au village. Pour évaluer le risque d'une éventuelle chute nous nous rendrons sur place avec P. PARVEAU.
- ↳ Les vœux de la municipalité à la population auront lieu à la salle « Paul Comby » le 21 janvier à 17h30.
- ↳ Une réception pour souhaiter une bonne retraite à B. PASQUIER se tiendra à la mairie le 22 décembre.
- ↳ Les agents techniques seront en congé la dernière semaine de décembre.

Fin de séance 22h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 15 février 2023.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC

Absents excusés : Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE, Pierre PARVEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2022 :

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

- **Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Correze (FDEE19)** : la participation aux frais de fonctionnement pour 2023 s'élève à 2 246€85. Approuvé à l'unanimité. P. FREYSSINET a participé à la réunion de la FDEE19 du 19/02 à St. Solve ; un R.V. est programmé le 6/03 avec M. SIBERT pour faire l'inventaire de l'éclairage public et décider des actions à mettre en place pour des économies d'énergie.
- **Site Internet de la commune** : une modernisation du site actuel est nécessaire ; la Sarl ARTEFACT nous a proposé un devis de 780€00 HT et des frais d'hébergement (20€00 HT/mois) et le nom de domaine (25€000 HT) Approuvé à l'unanimité. Cette mise à jour permettra d'intégrer l'application Intramuros pour informer en temps réel la population de tout évènement se passant sur la commune.
- **Contrat de Solidarité Communale 2023-2025** : programme d'aide du Conseil Départemental pour les projets structurants de la commune. Ce programme a été finalisé lors de la réunion cantonale qui s'est tenue le 3/02 à Sadroc ; l'accent a été mis sur l'accompagnement à la sobriété énergétique sans oublier la voirie qui sera financée pour les communes de – 500 habitants à hauteur de 50% avec un plafond de 10 000€ par an.

• **Déconsignation Caisse des Dépôts** : lors de l'indemnisation des propriétaires et des exploitants des terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée des captages des Chaises Basses certains d'entre eux n'avaient pas signé les conventions ; les sommes prévues avaient été consignées à la Caisse de Dépôts et Consignations. Après concertation trois propriétaires sont d'accord pour signer lesdites conventions et il faut donc déconsigner les sommes qui leur avaient été attribuées en 2013 pour un montant total de 13 042€00. Approuvé à l'unanimité.

• **Extinction partielle de l'éclairage public** : à partir du 1^{er} mars tous les éclairages publics présents sur le territoire de la commune seront éteints de 22h à 6h. Une signalisation spécifique sera mise en place pour avertir la population. Approuvé à l'unanimité.

• **Adduction d'Eau** : un raccordement au réseau d'eau de la commune pour l'ouverture d'un nouveau compteur demande des travaux de terrassement pour la traversée de la RD 9^{E2}. Le devis retenu de l'entreprise LACOMBE s'élève à 3 565€75 HT. Les travaux seront exécutés fin mars. Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

Route de la Courtine : 2 devis ont été fournis (LASCAUX et FREYSSINET/LALIGAND). La proposition de LALIGAND a été retenue en concertation avec la commission des travaux ; une demande de subvention DETR sera présentée en Préfecture en plus de la demande au Conseil Départemental.

La route de Mialet se dégrade de façon importante ; une intervention est nécessaire dans le courant de l'année.

TRAVAUX

Bâtiment technique : la pose de la charpente et de la couverture est terminée ; le local des agents est bâti et les menuiseries bientôt en place. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 9h30.

Eglise : l'échafaudage de la chapelle sud a été enlevée pour permettre le commencement des travaux de l'espace public ; il reste à couvrir en ardoises le versant est. L'évacuation des gravats au-dessus de la chapelle nord est terminée et celle de la sacristie et du chœur est en cours. La dernière réunion de chantier avec l'architecte a eu lieu en septembre, c'est le responsable de chantier qui le tient informé.

Aménagement du parvis : une rencontre a eu lieu le 11/01 avec l'architecte et l'entreprise pour le choix des granits.

Chemins ruraux : le nettoyage des chemins va commencer pour dégager tout obstacle après la saison hivernale.

Château d'eau : des fuites sont encore présentes ; après appel à l'entreprise qui a refait l'étanchéité nous la recontacterons en mai pour faire le point.

DIVERS

♦ Le transformateur de Bressonneix sera remplacé bientôt par ENEDIS. Le poteau sur le parking du cimetière a été signalé avec des photos qui montrent la tension subie par les câbles. Des renseignements ont été demandés à M. HOSPITAL (ENEDIS) pour l'éventuel déplacement d'un poteau à Rouffignac afin d'élargir la chaussée.

♦ Les tables sur le bord de la route de Comborn ont été enlevées et le SIAV a été informé.

♦ Une réunion organisée par la Direction des Finances a eu lieu le 6/12/2022 à Tulle pour présenter des nouvelles réglementations dont la M57 nouvelle organisation comptable en vigueur depuis le 1/01/2023 à Orgnac.

♦ Les Ateliers LOIRE ont participé à l'expertise contradictoire organisée le 21/12/2022 par notre assureur GROUPAMA au sujet du tennissement de certaines couleurs des vitraux de l'église. Les ateliers se sont engagés à intervenir quand les travaux seront terminés pour redonner de l'éclat aux vitraux.

♦ 3 défibrillateurs, qui s'ajoutent à celui de la mairie, ont été posés pour répondre à la réglementation en vigueur : 1 place de l'église, 1 au stade et 1 à la salle polyvalente.

♦ Une brochure est disponible en mairie pour alerter les propriétaires à la présence éventuelle de mères (champignons) dans leurs maisons.

♦ Madame le Maire diffusera un Document d'Information Communal aux Risques Majeurs (DICRIM) concernant la présence de radon sur le territoire de la commune qui est classée en risque 3/3, soit le maximum suivant en cela des recommandations de la Préfecture.

♦ Suite à différents échanges par mail avec le propriétaire de Comborn qui était inquiet concernant un arbre qui menace de tomber le long d'un chemin rural, nous avons trouvé un accord pour procéder à l'abattage de l'arbre en laissant le tronc sur leur terrain puisqu'il est très difficile à évacuer par le chemin.

Fin de séance 22h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 5 avril 2023.

Secrétaire de séance : Sébastien SAGNE

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE

Absents excusés : Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2023 :

Approuvé à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Paul FREYSSINET est nommé président pour le vote des comptes administratifs

Les comptes administratifs sont présentés par Sandrine FAUREL secrétaire :

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 237 709.18 € Dépenses : 207 597.41 €
Résultat : 30 111.77 € Report année 2021 : 66 712.31 €
Résultat cumulé : 96 824.08 €

Section d'investissement

Recettes : 297 001.58 € Dépenses : 175 910.86 €
Résultat : 121 090.72 € Report année 2020 : 69 511.31 €
RAR dépenses : 375 011.38 € RAR Recettes : 234 413.09 €
Résultat RAR : - 140 598.29 €
Résultat cumulé : 50 003.74 €

Total résultats cumulés : 146 827.82 €

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation

Recettes : 90 271.59 € Dépenses : 53 027.26 €
Résultat : 37 244.33€ Report 2021 : 31 048.82 €
Résultat cumulé : 68 293.15 €

- Section d'investissement

Recettes : 27 755.22 € Dépenses : 52 111.79 €
Résultat : - 24 356.57 € Report année 2020 : 50 070.44 €

Excédent : 25 713.87 €

RAR dépenses : 15 939.10 € RAR Recettes : 0 € Résultat RAR : - 15 939.10 €
Résultat cumulé : 9 774.77 €

Total résultats cumulés : 78 067.92 €

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes : 143 814.67 €
Dépenses : 143 140.65 €

Report année 2021 : - 674.02 €
Résultat cumulé : 0.00 €
- Section d'investissement
Recette : 141 860.21 €
Dépenses : 138 794.04 €
Report année 2021 : - 83 658.62 €
Résultat cumulé : - 80 592.45 €
Total résultats cumulés : - 80 592.45 €
Approuvés à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Etant donné l'augmentation de 7.1% des bases d'imposition décidée par l'Etat, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux communaux pour 2023 qui seront les suivants :

TFB 33.44 %
TFNB 75.86 %
TH 8.20 %

BUDGETS 2023

Pour 2023 les budgets primitifs suivants, préparés par la commission des finances réunie le 22/03, ont été présentés au conseil municipal par Sandrine FAUREL :

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
Recettes : 351 086.43 €
Dépenses : 351 086.43 €

- Section investissement
Recettes : 502 557.32 €
Dépenses : 502 557.32 €
Total résultats cumulés dépenses : 853 643.75 €
Total résultats cumulés recettes : 853 643.75 €

Ce budget primitif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
Recettes : 153 592.15 €
Dépenses : 153 592.15 €

- Section investissement
Recettes : 76 651.24 €
Dépenses : 76 651.24 €
Total résultats cumulés dépenses : 230 243.39 €
Total résultats cumulés recettes : 230 243.39 €

Ce budget primitif du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
Recettes : 134 414.80 €
Dépenses : 134 414.80 €

- Section d'investissement
Recettes : 220 026.71 €
Dépenses : 220 026.71 €
Total résultats cumulés dépenses : 354 441.51 €
Total résultats cumulés recettes : 354 441.51 €

Ce budget primitif du lotissement est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- Les comptes de gestion de la commune, de l'eau et du lotissement pour l'année 2022 dressés par Mme TERRASSOUX et M. DEBUIGNY n'appellent ni observations ni réserves et ils sont approuvés à l'unanimité.
- Redevance occupation du domaine public par ORANGE pour un montant de 1168 € approuvé à l'unanimité.
- Remplacement de 6 volets de la mairie au rez-de-chaussée ; devis de l'entreprise PIRONTE pour un montant de 3 495.51€ HT. Approuvé à l'unanimité.
- Remboursement de GROUPAMA après actualisation des différents contrats d'assurance : € Approuvé à l'unanimité.
- Participation de la commune au financement des contrats de prévoyance souscrits par les agents à hauteur de 15€ (brut) par agent à partir de mai 2023. Approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

- Bâtiment technique : les travaux sont presque terminés ; une réception est prévue le 4 mai à 11h sur place
- Eglise : une réunion de chantier en présence de l'architecte est prévue le 17 avril à 14h15 pour faire le point sur l'avancement des travaux et aborder la restauration de l'intérieur suite aux dégradations engendrées par le chantier. L'église est actuellement fermée au public pour des raisons de sécurité.
- Parvis de l'église : l'entreprise EIFFAGE a reçu les granits et démarrera le chantier le 27 avril.
- Eclairage Public : une réunion s'est tenue en mairie le 6/03 avec M. SIBERT de la FDEE19 pour faire le point de notre parc d'éclairage public et envisager sa rénovation qui pourra être subventionnée à 65% par la FDEE19 dans les deux ans à venir.

VOIRIE 2023

La demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la route de la Courtine n'a pas été accordée ; Mme le Maire a demandé un entretien au Secrétaire Général de la Préfecture pour en discuter. Calculer le montant du reste à charge pour la commune après consommation des subventions du Département (50% du prix HT pour 2023 plus des reliquats des années précédentes) en attendant de savoir si le dossier pourrait bénéficier en novembre du restant de DETR.

En 2023 la route de Mialet sera réalisée ainsi que les « point-à-temps » nécessaires sur d'autres routes.

Une rencontre avec M. DAYRE de Corrèze Ingénierie ce jour a permis de faire le point sur certaines interrogations concernant l'entretien des limites de la voie publique.

DIVERS

- Une liste de matériels nécessaires au bon fonctionnement de la commune a été établie et les devis seront demandés aux différents fournisseurs.
- Plusieurs réunions ont eu lieu pour le SIAV auxquelles Mme le Maire et D. MALEYRIE, délégué, étaient présents.
- Mme le Maire a assisté à diverses commémorations (le 19/03 à Vigeois et le 2/04 à la Garédie) ainsi qu'à l'A.G. de l'ANACR à Objat le 26/02.
- Le 4/04 a eu lieu à Tulle l'A.G. de Corrèze Ingénierie qui fêtait ses 10 ans d'existence ; Mme le Maire était présente.
- Mme le Maire a assisté à plusieurs réunions de la CCPU, du PETR et du CIAS (avec P. FREYSSINET).
- Un petit livre a été offert à la municipalité par la librairie d'Uzerche qui recueille des petites histoires des 12 communes de la communauté de communes. Il est disponible à la bibliothèque.
- Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vézère, qui concerne Orgnac, a 10 ans ; une réunion s'est tenue à la Préfecture où il a été présenté le nouveau plan qui sera élaboré dans les 5 ans à venir. Mme le Maire a assisté à cette rencontre.
- La Commission des Impôts directs s'est réunie à la mairie le 23/02.

- P. PARVEAU est toujours à la recherche de terrain pour son exploitation forestière. Contact sera pris avec un notaire pour étudier la possibilité de lui vendre du terrain et se renseigner sur le prix à appliquer.

Fin de séance 22h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 6 juillet 2023.

Secrétaire de séance : Dominique MALEYRIE

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU

Absents excusés : Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE (pouvoir à Paul FREYSSINET), Nathalie MATHIEU (pouvoir à André GOLFIER), Brigitte MARSAC (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2023 :

Approuvé à l'unanimité

VENTE TERRAIN AU ROULET

Pierre PARVEAU est à la recherche de terrain pour son exploitation forestière et il souhaite acquérir les parcelles AS 90-91-92-212, situées au Roulet, d'une surface totale de 2ha 00a 46ca appartenant à la commune. Les documents pour établir l'acte de vente ont été envoyés au notaire de Donzenac, Maître GANE, et le prix a été fixé à 9 020€70 ; les frais de vente seront supportés par l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité sans Pierre PARVEAU qui est sorti lors de la délibération.

CHEMIN DE COMBORN

Un échange de terrain a été étudié avec M. et Mme GUEDET à Comborn : ils récupèreraient le chemin public qui traverse leur propriété et laisseraient le terrain à l'entrée du village avec le grand sapin protégé. Cela nécessite l'intervention d'un géomètre pour définir les surfaces échangées et l'ouverture d'une enquête publique pour aliéner le chemin. La vente et l'achat pourront se faire soit chez le notaire soit par acte administratif.

PARTICIPATION FRAIS PISCINE

Une participation de 15€ par enfant d'Ornac scolarisé au collège d'Uzerche est demandée.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES

Une subvention exceptionnelle est demandée par le Comité des Fêtes pour permettre l'acquisition d'un lave-vaisselle à installer dans la Salle de la Forge. 400€ sont attribués ; approuvé à l'unanimité.

CHOIX DEONTOLOGUE

Sur proposition de l'ADM19 une délibération est prise à l'unanimité pour avoir recours si besoin à 2 avocats à la retraite des barreaux de Brive et Tulle.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le 14/04 une plainte a été déposée à la gendarmerie de Lubersac par Paul FREYSSINET au nom de la commune suite à la dégradation perpétrée au stade de rugby (poteau scié à la base). L'expert mandaté par l'assurance s'est rendu sur place le 11/05. Délibération approuvée à l'unanimité pour encaisser le chèque de 2 292€88 de GROUPAMA en dédommagement du sinistre.

DECLARATION MODIFICATIVE

Une décision modificative est nécessaire pour transférer des crédits de l'opération voirie de la Courtine à l'opération Atelier communal pour procéder au solde du règlement de ce dernier. Approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

- ◆ Bâtiment technique : les travaux ont été réceptionnés le 16 juin avec une réserve levée le 6 juillet.

Nous allons étudier différentes propositions pour une mise en sécurité du bâtiment. L'assureur sera contacté pour adapter la police d'assurance.

- ◆ Eglise : réunion de chantier avec l'architecte le 22/05 ; la couverture est en cours ; la sacristie et la chapelle nord seront terminées fin juillet ; restera le faîtage à réaliser après les congés du mois d'août. Une remise en état de l'intérieur suite aux infiltrations d'eau est prévue avant les congés en prévision du concert du 11/08.

L'appel aux dons de la Fondation du Patrimoine s'est terminé le 30/06. Une rencontre a eu lieu le 3/05 avec M. SOULARUE, président de la délégation du Limousin, pendant laquelle le lancement d'une nouvelle souscription pour restaurer l'intérieur de l'église (électricité, éclairage, sol etc.) a été évoqué. A voir en 2024.

- ◆ Place et parvis : réunion de chantier le 11 mai ; travaux arrêtés le 17 mai, ce qui pose beaucoup de problèmes de circulation vu que les semi-remorques ne respectent pas l'interdiction aux 3.5T prise par arrêté et signalée sur la commune de Vignols avant le pont de la Peyrade.
- ◆ L'étanchéité du château d'eau a été refaite et il n'y a plus d'infiltrations.

VOIRIE

La route de Mialet, qui se dégrade de façon importante, sera reprise sur la portion en question par l'entreprise LALIGAND.

Une intervention sera programmée à Vaynas pour dévier les eaux qui ruissèlent lors de pluies importantes et qui inondent la cave d'un administré.

Une visite a eu lieu le 11 avril route du Grand Bois pour établir quel entretien pour en améliorer l'état en présence de M. DAYRE de Corrèze Ingénierie.

DIVERS

- ◆ Lors de l'orage du 21 juin la station de pompage a été endommagée. L'expert mandaté par l'assurance est intervenu aujourd'hui pour donner suite au dossier de dédommagement.
- ◆ Des fuites sur le réseau d'eau potable ont nécessité l'intervention de prestataire pour réparer (au Monteil et dans le Bourg).
- ◆ P. Freyssinet en compagnie des agents techniques s'est rendu à Comborn pour étudier la meilleure solution pour poser des barrières afin de sécuriser une partie de la voirie.
- ◆ Une rencontre aura lieu le 17 juillet avec l'Association des Croqueurs de Pommes pour envisager une collaboration ; P. FREYSSINET les accompagnera sur le terrain autour du stade et du bâtiment technique ainsi que dans le bourg.
- ◆ Différents matériels ont été achetés pour améliorer le travail des agents :
 - 1 broyeur d'accotement (une subvention sera demandée au Conseil Départemental)
 - 1 cuve pour le carburant du tracteur
 - 1 benne
 - 1 débroussailleuse
 - 1 chargeur de batterie avec câbles
- ◆ Dans le cadre du Schéma de l'Eau, SOCAMA a rendu le diagnostic de la première phase concernant les installations : la sectorisation nécessite la mise en place de vannes supplémentaires et le changement de certaines déjà en place. Un devis nous sera adressé ultérieurement.

- ◆ L'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communautés de Communes du Pays d'Uzerche prendra fin en 2023 ; la dernière permanence de SOLiHA, organisme en charge de cette opération, à Orgnac aura lieu le 20/06. Une nouvelle opération est envisagée pour la suite.
- ◆ La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a tenu son Conseil communautaire à Orgnac le 2/05.
- ◆ Le 5/07 lors de la réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) il a été annoncé l'arrêt du service mandataire ; les personnes qui en étaient bénéficiaires recevront un courrier explicatif avec des solutions de remplacement. Mme le Maire et P. FREYSSINET étaient présents à la réunion.
- ◆ La Commission Sociale s'est réunie le 2/06 pour organiser la distribution des fleurs et gâteaux pour les aînés de la commune à l'occasion des fêtes des mères et des pères.
- ◆ Les 28/06 nous avons reçu les Archives Départementales qui ont vérifié la bonne tenue de nos archives communales.
- ◆ Orange a présenté son programme pour l'abandon du cuivre le 6/07 à Saint Pardoux l'Ortigier ; Mme le Maire était présente. Arrêt de la commercialisation le 01/01/2025 et de l'émission le 01/01/2027. D'autres réunions vont suivre et la population sera informée.
- ◆ Mme le Maire a assisté à plusieurs réunions où elle a représenté la commune : le 14/06 50 ans du SIRTOM, le 17/06 50 ans du lac de Vigeois, le 27/06 A.G. de la FDEE19 à Egletons, le 1/07 A.G. du Pays d'Art et d'Histoire, le 4/07 à Tulle Corrèze Habitat, le 8/07 Comice Agricole à Estivaux avec A. GOLFIER.
- ◆ Le 1^{er} et le 2/07 s'est déroulé la fête locale avec une bonne participation du public.
- ◆ Les congés des agents techniques se dérouleront de la façon suivante :

Patrick RUE du 9/08 au 3/09

Christian BOUTOT du 11/09 au 24/09

Fin de séance 22h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 24 octobre 2023.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU, Nathalie MATHIEU

Absents excusés : Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC, André GOLFIER, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2023 :

Approuvé à l'unanimité

DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Lors d'une réunion avec la Préfecture le 26 octobre à Perpezac le Noir, il nous a été demandé de définir des zones où installer des énergies renouvelables comme la pose de panneaux solaires sur toiture. En suivant une étude du CEREMA nous avons établi une cartographie et la liste des parcelles cadastrales concernées. Cette information a été portée à connaissance du public par affichage en mairie et parution dans la presse et sur le site internet de la commune. Cette délibération, approuvée à l'unanimité, sera envoyée à la préfecture au service dédié et à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche comme prévu. Une réunion d'information sur l'agri-voltaïsme a aussi eu lieu le 18 septembre à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche ; la Chambre de l'Agriculture doit statuer sur le sujet.

PROTECTION DU BATIMENT TECHNIQUE

Après avoir demandé plusieurs devis, deux propositions ont retenu notre attention. P. FREYSSINET a reçu sur place les représentants des sociétés FAURIE (2 055€00 TTC) et BRIVE SECURIT (1953€31 TTC). Après discussion le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour la société FAURIE dont la proposition est plus adaptée à nos besoins.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La redevance pour occupation du domaine public par Orange s'élève à 1 168€00. Approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est nécessaire pour régler les dernières factures de l'opération église.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : VOIRIE LA COURTINE		187,96		
Immobilisations corporelles en cours	231(23) 121	187,96		
OP : ALARME BATIMENT TECHNIQUE				187,96
Installations générales, agencements			2135(21) 122	187,96
DEPENSES - INVESTISSEMENT		187,96		187,96

Approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

◆ Eglise : le chantier est terminé ; les travaux ont été réceptionnés le 30 septembre (la société Blanchon changera le dauphin au coin de la chapelle sud qui n'est pas adapté) Le coût total de l'opération s'élève à 203 207€HT réglé par le Trésor Public pour nous permettre de demander les soldes des subventions à l'Etat et au Conseil Départemental ainsi qu'à la Fondation du Patrimoine.

◆ Parvis : les travaux de voirie sont terminés depuis le 20 octobre ; la réception se fera ultérieurement (il reste des rattrapages sur la place et il faut terminer la végétalisation des parterres). Les travaux de reprise du tambour se feront en régie. Un arrêté sera pris pour réglementer la circulation le long de l'église en direction de la Peyrade après réception et pose des panneaux.

◆ Bâtiment technique : sur conseil de l'assurance un caisson sera bâti à l'intérieur pour sécuriser le petit matériel ; les agents communaux s'en chargeront après réception des devis demandés. Le coût total du bâtiment s'élève à 148 120€66 H.T.

VOIRIE

◆ Une demande DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera de nouveau présentée début 2024 pour la route de la Courtine ; un devis réactualisé sera demandé à l'entreprise LALIGAND.

◆ Une intervention de l'entreprise LALIGAND est prévue sur la route de Vaynas en 2024. Les agents communaux continueront d'entretenir la voirie communale dès que nécessaire.

◆ Le 18 octobre M. DAYRE de Corrèze Ingénierie nous a conseillé pour répondre à une demande d'alignement à Rouffignac. Un arrêté sera pris pour formaliser la décision.

DIVERS

◆ TIC'nav : le service de transport à la demande a été inauguré à Perpezac le Noir le 19 septembre par la Communauté de Communes au service de tous les habitants du territoire.

◆ SOCAMA, en charge du diagnostic du Schéma de l'Eau, nous a présenté le devis pour améliorer la sectorisation de notre réseau d'eau dont le premier bénéfice sera de repérer plus rapidement les fuites d'eau. Il faudra rajouter quelques vannes à celles déjà existantes et renouveler des pièces usées.

◆ Un administré du village de Comborn souhaiterait acquérir la parcelle AM 79 pour pouvoir stationner ses véhicules. Compte tenu du peu d'espace public existant dans le village le conseil municipal est opposé à la vente de cette parcelle. Un courrier sera adressé pour répondre à la personne qui a formulé la demande.

◆ Le gendarme de Vigeois référent de notre commune est muté dans un autre département ; nous sommes en attente de son remplaçant.

◆ M. VAILLE, conseiller GROUPAMA, a rencontré Mme le Maire et P. FREYSSINET le 25 septembre pour mettre à jour tous nos contrats d'assurance.

◆ Le 10 octobre Mme le Maire a participé à une réunion à la mairie d'Estivaux organisé par CIRCET qui a été missionné par SFR afin de trouver des emplacements pour une antenne relais pour le réseau mobile. Des points propices seront proposés et étudiés pour désenclaver la vallée de la Vézère à Comborn.

◆ Lors de l'Assemblée Générale de l'ADM 19 à Brive pendant le Carrefour des Collectivités le 28 septembre M. DUMAS a démissionné de la Présidence et Christophe PETIT, maire de Lestards, a été élu à sa place.

◆ Suite à la réunion avec les Croqueurs de Pommes qui a eu lieu le 17 juillet en présence de Mme le Maire et P. FREYSSINET, une proposition a été faite pour créer un verger intergénérationnel et pédagogique dans l'esprit de protection de vieilles espèces ; l'emplacement qui serait adapté pour ce projet est la combe dans le bourg.

◆ Le 7 octobre la mairie de Vigeois a inauguré ses nouveaux locaux en présence du Préfet ; Mme le Maire était présente.

◆ Mme le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de la FNACA à Vigeois le 19 octobre.

◆ Le C.A. de l'Office de Tourisme Terres de Corrèze s'est réuni à Uzerche le 24 octobre pour faire le bilan de la saison 2023.

◆ La réunion annuelle d'ENEDIS pour présenter le bilan d'activité s'est tenue à Perpezac le Noir le 26 octobre ; des échanges ont eu lieu au sujet des ZAENR notamment. Mme le Maire était présente.

◆ Les manifestations organisées pendant l'été par les différentes associations de la commune se sont déroulées dans les meilleures conditions avec une bonne participation de la population.

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 18 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU, Nathalie MATHIEU, André GOLFIER,

Absents excusés : Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE (pouvoir à Paul FREYSSINET), Dominique MALEYRIE (pouvoir à Milena LOUBRIAT).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2023 :

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION TARIFS COMMUNAUX POUR 2024 :

Prix de l'eau au m³ 1€45 ; abonnement inchangé à 66€ ; forfait pose compteur d'eau 800€.

Tous les autres tarifs restent inchangés. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION FONGIBILITE DES CREDITS :

Possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section ; cela évite d'avoir recours à des décisions modificatives. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DEPENSES INVESTISSEMENTS 2024 :

Possibilité d'effectuer des dépenses d'investissement imprévues et urgentes avant le vote des budgets 2024 dans la limite de 25% de la somme voté en 2023, soit 482 205€75 pour le budget principal et 35 939€10 pour le budget de l'eau. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DETR :

La demande pour la Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR) concernant la route de la Courtine doit être renouvelée. Le montant du devis est inchangé, soit 68 257€ HT. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION MEDECINE PREVENTIVE :

Adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Corrèze pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027 en conventionnant avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24) Votes pour : 8 Contre : 1

DELIBERATION REGIES :

Clôture de la régie des photocopies créée le 10/09/2004 à partir du 31/12/2023. Approuvé à l'unanimité.
Clôture de la régie bibliothèque créée le 01/07/2016 à partir du 31/12/2023. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION SERVICE DE REMPLACEMENT :

Adhésion au Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel pour assurer la continuité des services en cas d'indisponibilité des agents communaux. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION SALAIRES FONTAINIER ET SECRETAIRE :

Versement des salaires du fontainier et de la secrétaire du budget de l'eau vers le budget principal pour un montant de 18 000€. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION SIGNALEMENT ACTES DE VIOLENCE, MENACE, INTIMIDATION, HARCELEMENT...

Convention à signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze pour signaler tous ces agissements. Le coût du dispositif est fixé à 3€ par agent pour 2023. Approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX :

Aménagement du bourg : le revêtement de la place nécessite une reprise ; il reste à décider le choix des végétaux à planter dans les parterres ; une réunion avec le Maître d'Œuvre et l'entreprise EIFFAGE aura lieu en début d'année pour définir les modalités. Des panneaux pour réglementer la circulation dans le bourg ont été posés et seront effectifs dès que Madame le Maire aura signé les arrêtés.

Atelier technique : un caisson a été construit en régie à l'intérieur de l'atelier pour entreposer le petit matériel. L'alarme a été installée le 27 novembre par l'entreprise FAURIE de Brive.

Les agents ont procédé à plusieurs autres interventions : l'escalier de la cave de la salle polyvalente a été réparé ; des garde-corps ont été posés à Comborn le long de la voie ; les bancs publics ont été démontés pour être repeints.

La commission des travaux se réunira le 8 janvier à 14h à la mairie pour décider des travaux à envisager pour 2024 (devenir du hangar au cimetière, clôture des captages aux Chaises Basses etc.)

Une réunion est prévue avec la Fédération d'Electrification le 9 janvier à 10h30 pour l'éclairage public dans le cadre de l'opération « Eclairons demain ».

Voirie : les routes de Vaynas et du Cimetière seront au programme en 2024 ; la route de la Courtine est conditionnée par l'octroi de la DETR.

DIVERS :

➤ La cérémonie du 11 novembre a eu lieu à 11h au Monument aux morts avec visite des tombes au cimetière.

- Le 17 novembre Madame le Maire a rencontré le député Francis DUBOIS à Tulle pour échanger au sujet du statut de secrétaire de mairie, puisqu'il fait partie de la commission parlementaire qui prépare le texte de loi.
- Madame le Maire a participé au Congrès des Maires à Paris du 21 au 23 novembre.
- Madame le Maire a rencontré une représentante de Terres de Corrèze le 29 novembre pour faire le point sur les chemins de randonnée.
- Le Cyclo Tourisme Objatois, dans le cadre du Téléthon, est passé à Orgnac le vendredi 8 décembre ; les dons et la vente des fleurs ont rapporté 230€30.
- Le repas des aînés de la commune s'est déroulé à la salle polyvalente le dimanche 10 décembre : 27 personnes ont bénéficié de ce moment convivial ; ceux qui n'ont pas pu être présents ont reçu la visite des membres de la Commission Sociale qui leur ont apporté des colis.
- La Préfecture a établi une charte pour lutter contre la cabanisation en Corrèze afin de préserver les espaces agricoles et naturels et de protéger les populations en terme d'hygiène et de salubrité. Pour info Madame le Maire autorise l'implantation de caravane ou mobil home de façon temporaire lorsqu'un permis de construire est accordé et ce jusqu'à la fin des travaux, en faisant signer les détenteurs dudit permis de construire.
- Madame le Maire a participé aux différentes réunions de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche et du PETR, du SIAV avec Dominique MALEYRIE et du CIAS avec Paul FREYSSINET.
- La Commission électorale s'est réunie le 18 décembre pour statuer sur les listes électorales de la commune.
- Les vœux du Maire se dérouleront à la salle polyvalente « Paul Comby » le samedi 20 janvier 2024 à 17h30. Des invitations seront adressées à la population.
- La Commission communale des Impôts Directs se réunira le 1^{er} février à la mairie.

Fin de séance 22h30

NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS

Nicolas REBIERE

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

Service à la personne
1031 route de la Vaysse
 06.29.13.45.72

Yves GLOUTON

TRAVAUX PUBLICS

1076 route des Chaises Hautes
 06.82.13.56.69

Jean-Paul VILLENEUVE

POLO FERRAILLE DEBARRASSE "MONSTRE"

1602 route de la Mairie
 06.70.55.79.10

La Petite Belette

EPICERIE ASSOCIATIVE

36 place de l'Eglise
 06.76.86.94.51

Petit Fournil de la Source

PAINS ET PATISSERIES

91 route de Comborn
 06.25.54.85.78

Les Chevaux de Mialet

PENSION POUR CHEVAUX

941 route de Mialet
 06.33.53.67.88

Adrien MATHIEU

REPARATION ET ENTRETIEN MATERIEL JARDINAGE

366 route de Bressonneix
 06.33.26.05.53

Pierre PARVEAU

EXPLOITANT FORESTIER BUCHERON

1191 route de Vigeois
 06.82.45.30.61

Alexis KULMIZEV

MAINTENANCES ET SOUDURES INDUSTRIELLES

166 route de la Mairie
 06.73.88.98.75

Nicolas REYNAL

TRAVAUX ET INSTALLATIONS BATIMENTS

1535 route du Puymirol
 06.75.44.23.88

Titouan BORNES

Terrassement-Assainissement-Location
chauffeur TP & Agri
810 route du Poteau

 06.43.55.94.21

Yves GLOUTON

ANIMATION "Fun Mégahertz"

1076 route des Chaises Hautes
 06.82.13.56.69

COMMUNE D'ORGNAC-SUR-VEZERE



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi - Mardi – Mercredi – Vendredi : 8 h 00 / 12 h 30

Jeudi 8 h 00 / 12 h 30 – 13 h 30 / 17 h00

☎05.55.98.94.01

Courrier électronique mairie@orgnac.fr Site internet : www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiardes : ☎05.55.73.72.35 Stade : ☎ 05.55.73.14.13

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Tous les lundis de 14h30 à 16h30

Les mercredis des semaines impaires de 15h à 17h

Les samedis des semaines paires de 10h à 12h

